



« LA TRAILLE »

Rapport sur les activités

Année 2021

Service d'aide sociale

CENTRE VINCENTIEN

Association sans but lucratif

Numéro d'identification : 4025/83.

Numéro d'entreprise : 424.395.982.

**Maison d'accueil pour femmes en difficultés sociales,
agrée par le Service Public de Wallonie.**

Siège social et bureaux : 19, rue J. Wauters, B-4480 ENGIS.

Arrondissement judiciaire de HUY.

Téléphone : 04 275 47 50 - GSM Maison d'accueil : (0473) 23 35 68.

Comptes bancaires : BANQUE BELFIUS : BE84 0682 0219 0059 - POSTCHÈQUE : BE90 0001 4438 7732.

Avant-propos

Malheureusement 2021 a été une fois de plus une année éprouvante pour toutes et tous.

Malgré les nombreuses mesures prises pour combattre ce coronavirus et ses variants – vaccinations, confinement, télétravail, etc. – nous avons dû, comme en 2020, adapter nos activités de services et d'hébergement en tenant compte du personnel disponible – cas positifs, quarantaines - .

Cependant nos magasins de seconde main ont malgré tout mieux fonctionné et le nombre de nuitées du centre d'hébergement ont été en augmentation sans retrouver toutefois le niveau de 2019.

Au rayon des bonnes nouvelles, nous avons pu terminer la réalisation de quatre nouvelles chambres, d'une salle commune polyvalente et d'une nouvelle buanderie. Ces derniers locaux étant nécessaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'hébergées que nous pouvons dorénavant accueillir.

2022 sera donc pour la Traille l'occasion d'ouvrir une nouvelle page de son histoire en proposant ainsi une capacité d'accueil supplémentaire tant souhaitée depuis de nombreuses années.

Enfin, qu'il nous soit permis de remercier toutes celles et tous ceux ainsi que tous les organismes divers et variés qui contribuent année après année à nous soutenir pour assurer un fonctionnement à la mesure des défis à relever.

Le président

Sommaire

Avant-propos	3
La genèse – la situation géographique	4
Mode de fonctionnement	4
Le conseil d'administration	5
Le personnel par service	5
L'organigramme général	6
Nos moyens financiers	7
Les services offerts – La structure	8
La direction - Le service social	8
Entrevues diverses accordées par le service social	9-10
Type de familles	11
Charges et ressources des familles dépannées	12
Aides diverses	13
Invendus	14
Nombre et poids des colis	15
Colis spéciaux	16
Aides et avances financières	17
Le service administratif	18
Le service « Aides-ménagères »	18
Les techniciennes de surface	19
le service « Hommes à toutes mains »	19
La vente du mobilier de seconde main	20
Les véhicules	21
Magasin de vêtements de seconde main	22
Accidents de travail	23
<u>Seconde partie – La Maison d'accueil</u>	25

Hier et aujourd'hui...

Créée par la Conférence de la Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Engis début des années 80 et établie sous forme d'association sans but lucratif depuis février 1983, La Traille est un Service d'Aide Sociale.

Ses membres, ses administrateurs veulent lutter contre toute forme d'exclusion, de détresse, d'indifférence, de violences, de difficultés sociales et matérielles.

Ils visent à promouvoir la Dignité humaine, la solidarité, la justice, le relèvement, l'égalité des chances.

Toute l'action peut être résumée en quelques mots : accueil, écoute, hébergement, aide administrative, colis alimentaires, vêtements, mobilier, aide-ménagère, homme à tout faire.



Géographiquement, nous sommes situés le long de la rive gauche de La Meuse, et à plus ou moins 200 mètres en amont du pont d'ENGIS.

ENGIS est à ± 16 Km de HUY et à ± 18 Km de LIÈGE.

Nous occupons quatre immeubles dont le Conseil national de la Société de Saint-Vincent-De-Paul de Belgique est propriétaire. Depuis le mois d'octobre 2016, nous avons signé un bail emphytéotique pour tous ces bâtiments. Quant à nous, nous possédons une maison modeste qui nous a été cédée par disposition testamentaire. Transformée en trois « *logements de transit* », elle peut accueillir certaines des personnes hébergées à la maison d'accueil, qui seraient demandeuses d'un projet d'insertion sociale à plus long terme et d'une mise en autonomie avec supervision de notre équipe. En 2007, un terrain, situé au lieu-dit « Les Fagnes » à ENGIS, nous a été légué par une ASBL qui arrêta ses activités.

Notre mode de fonctionnement

L'Assemblée générale – 20 personnes - est constituée en principal par des bénévoles qui désirent soutenir et/ou travailler au développement de l'ASBL, et par un membre du personnel – la directrice.

Le Conseil d'administration est composé de 14 personnes (hommes et femmes, en service actif ou retraité[e]s et de tous les milieux sociaux) ayant chacune des compétences particulières qui correspondent pleinement aux attentes et aux obligations de l'association.

Avec le temps, « LA TRAILLE » a multiplié ses activités et le personnel, qui était de 6 personnes à l'origine, est passé à 39 personnes différentes ; certaines travaillent à plein temps et d'autres à temps partiel.

Dans notre ASBL, 29 membres du personnel, 21,5 ETP, sont engagés dans le cadre des projets A.P.E. (Aides à la Promotion de l'Emploi).

La « Maison d'accueil » pour femmes en difficulté sociale est agréée par la Région Wallonne en catégorie III et subventionnée pour le cadre, 7,5 ETP. Pour compléter l'équipe et fonctionner 24 heures sur 24 : 7 ETP sous contrats A.P.E.

Les demandes des personnes qui font appel à nos services sont analysées et gérées par le service social et celles qui sortent de notre compétence sont orientées vers d'autres services sociaux avec lesquels nous collaborons.

Le Conseil d'administration

Bureau

LIMBIOUL Nicolas, rue Héna 2 à 4400 AWIRS (Flémalle) – Président.
MARISSIAUX Philippe, Goffontaine 10 à 4860 PEPINSTER - Vice-président.
DARDENNE Lucien, rue Nouvelle Route 36 à 4480 ENGIS - Administrateur délégué.
GUSTIN Chantal, rue Campagne, 40 à 4540 AMPSIN – Directrice et Administratrice déléguée.

Membres

CAPRIOLI Vito, avenue Rogier 12 Bte 043 à 4000 LIÈGE.
CONSTANT René, rue de l'Alloue 13 à 4400 FLÉMALLE-GRANDE.
GODELAINE Marc, Quai du Halage 26 à 4400 FLÉMALLE
LEIDGENS Dominique, avenue des Trois Couronnes 22 à 4130 ESNEUX.
LÉONARD Marcel, avenue des Perdrix, 8 à 4121 NEUVILLE-EN-CONDROZ.
MAROT Jean-François, rue Rioul 42 à 4500 HUY.
MOUREAU Michel, rue de l'Entente 34 à 4140 SPRIMONT.
RASSE Claire, Rue d'Elbeck 9 à 4300 WAREMME
SCHOENAERTS Monique, rue J. Wauters 28 à 4480 ENGIS.
WERY Marie-Christine rue Nouvelle Route 114 à 4480 ENGIS

Sont habilités à représenter l'association : GUSTIN Chantal ; LIMBIOUL Nicolas ; MARISSIAUX Philippe.

Le personnel par service

LA DIRECTION GÉNÉRALE : 2 personnes.

L'AIDE SOCIALE

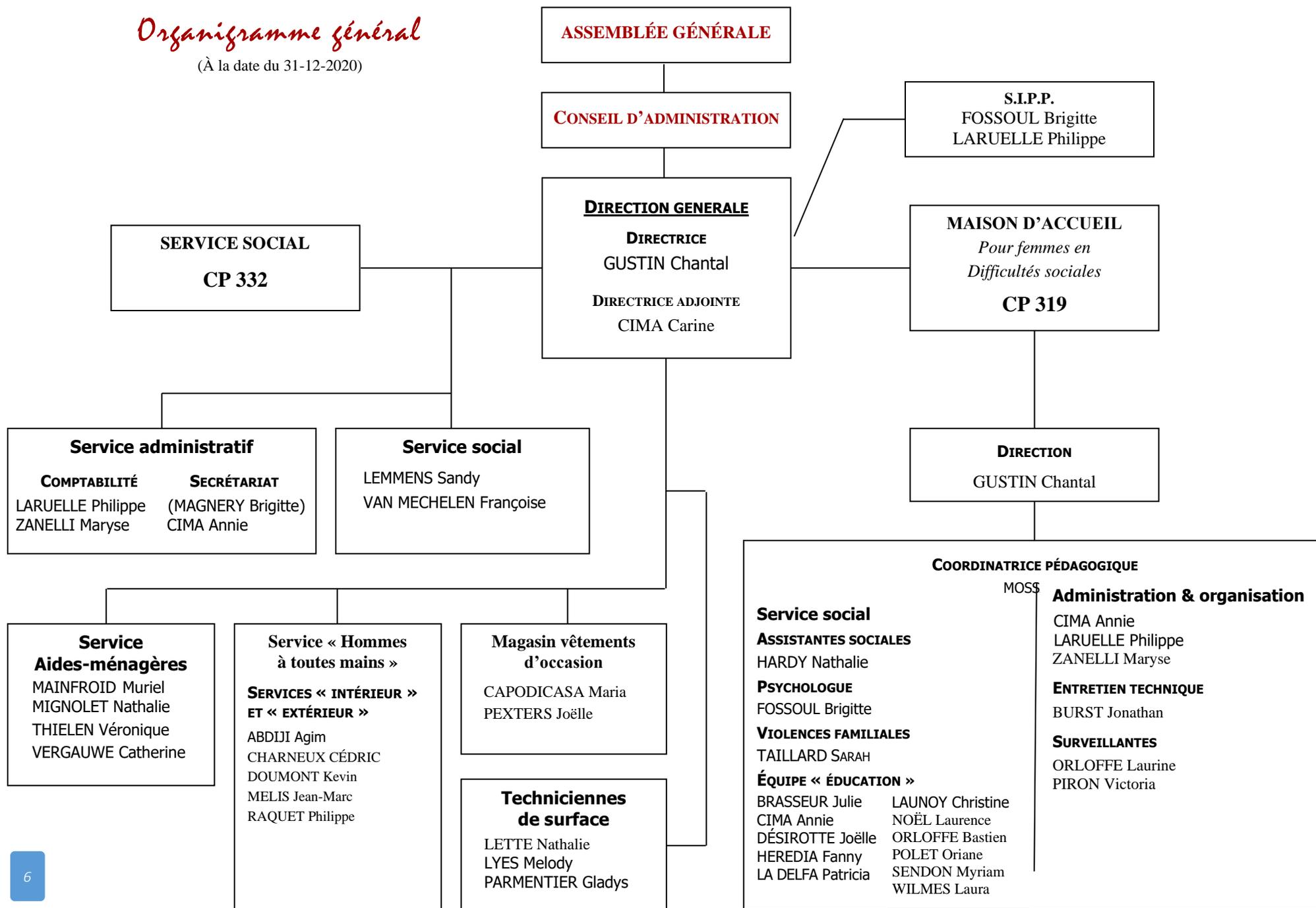
1. **Le service social** : 3 personnes temps partiel = 1,7 ETP (Équivalent Temps Plein).
2. **Le service administratif** : 3 personnes à temps partiel = 1,8 ETP.
3. **Le service « Aides-ménagères »** : 4 personnes à mi-temps.
4. **Le service « Techniciennes de surface »** : 1 personne temps-plein et 2 personnes à mi-temps.
5. **Le service « Hommes à toutes mains »**, y compris le magasin de mobilier de seconde main : 5 personnes à plein temps.
6. **Magasin de vêtements de seconde main** : 2 personnes à plein temps.

LA MAISON D'ACCUEIL

1. **La coordination** : 1 personne à $\frac{3}{4}$ temps.
2. **Le service social** : 14 personnes dont 6 à plein temps ; 8 à temps partiel.
3. **Le service administratif** : 3 personnes à mi-temps ;
4. **L'entretien technique** : 1 personne à plein temps ;
5. **Les surveillantes** : 2 personnes à mi-temps.

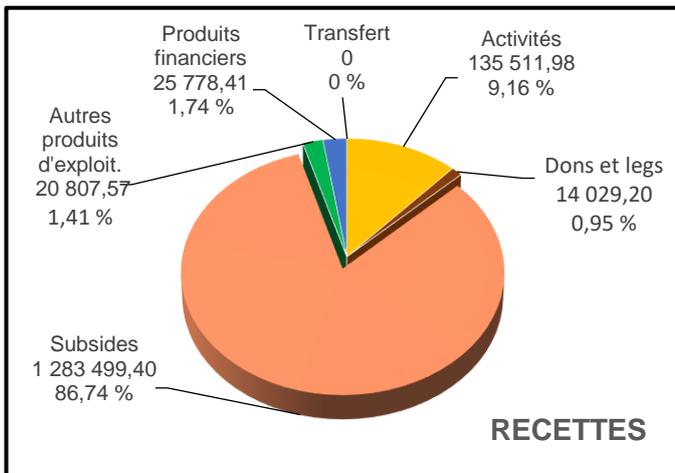
Organigramme général

(À la date du 31-12-2020)

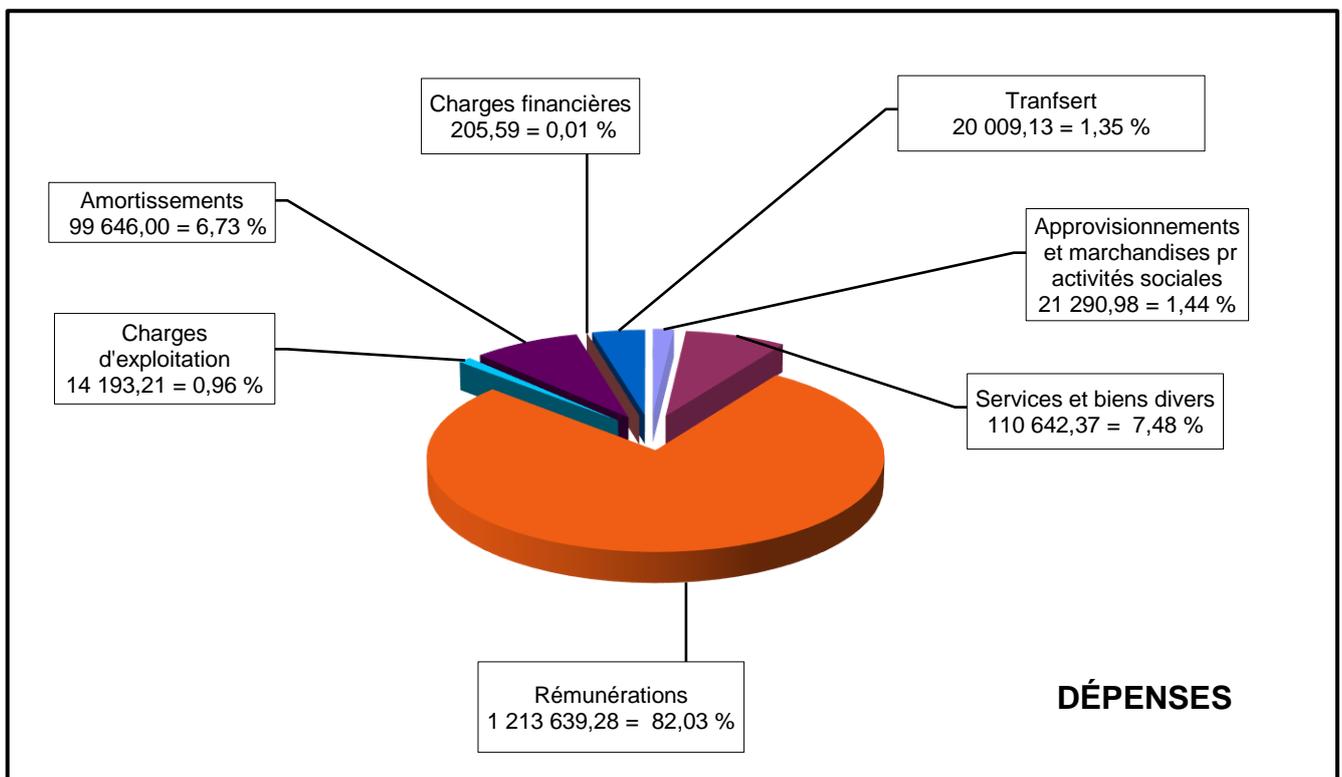


Nos moyens

RECETTES	MONTANTS
1. Activités à caractère social	135 511,98
2. Dons et legs	14 029,20
3. Subsidés de fonctionnement	1 283 499,40
4. Autres produits d'exploitation	20 807,57
5. Produits financiers	25 778,41
6. Produits exceptionnels	0
7. Transfert	0
TOTAL	1 479 626,56



DÉPENSES	MONTANTS
1. Approvisionnements et marchandises pour activités sociales	21 290,98
2. Services et biens divers	110 642,37
<i>Loyers et charges locatives</i>	32 833,09
<i>Fournitures faites à l'association</i>	39 604,66
<i>Fournitures pour l'administration</i>	14 983,87
<i>Rétributions de tiers (assurances)</i>	4 265,71
<i>Rétributions de tiers liées à l'administration (autres assurances, honoraires, secrétariat social)</i>	18 343,59
<i>Transports et frais y afférents liés à l'administration</i>	76,63
<i>Personnel intérimaire et volontaire</i>	0
<i>Frais de loisirs et activités éducatives</i>	534,82
3. Rémunérations, charges sociales, pensions	1 213 639,28
4. Amortissements, réduction de valeurs, provisions	99 646,00
5. Autres charges d'exploitation (Taxes, dons du service social)	14 193,21
Taxes	4 537,61
Dons du service social	9 655,60
6. Frais administratifs de banque	205,59
7. Charges exceptionnelles	0
8. Transfert (= bénéfice)	20 009,13
TOTAL	1 479 626,56



Les services proposés

Nous attachons beaucoup d'importance à l'accueil de chaque personne et ce quel que soit le service auquel elle s'adresse.

Après trente-neuf ans d'expérience et de rencontres diverses et variées, nous voyons que le travail qui est à effectuer dans le domaine de l'aide sociale n'est pas près de diminuer et qu'il demande compétences, présence active et attention soutenue.

La structure

Descriptions et statistiques des activités par service

LA DIRECTION

La directrice est membre du Conseil d'administration de l'association (voir page 6).

Madame Chantal GUSTIN est chargée de la direction du personnel et des activités de l'ensemble des services de l'ASBL, et, plus spécialement, de la « Maison d'accueil ».

Elle est secondée par Madame Carine CIMA qui prend plus particulièrement en charge la gestion administrative et financière.

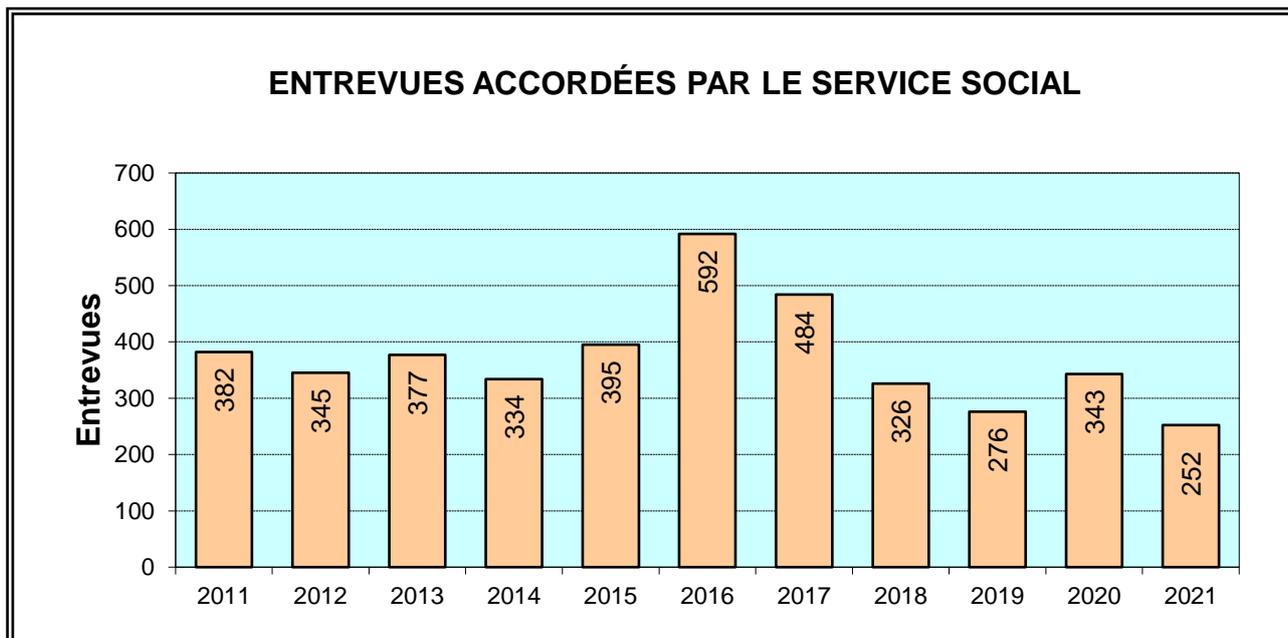
I. LE SERVICE SOCIAL

La mission première de ce département est d'apprécier quelle aide sociale accorder aux personnes que nous accueillons. A l'écoute des familles en situation de détresse, les demandes sont traitées comme suit :

- Entrevue avec la constitution d'un dossier pour chaque personne accueillie.
- Après examen, décision d'octroyer l'aide qui convient (administrative, juridique, psychologique, financière et/ou matérielle [mobilier, appareil de chauffage, vêtements, couvertures, colis de vivres, etc.], intermédiaire en cas de surendettement, etc.).
- Régularisation des droits sociaux (revenu d'intégration, allocations familiales, chômage, pensions diverses, mutuelle, syndicat).
- Contacts et suivi avec les services sociaux extérieurs (publics ou privés), et autres organismes.
- Étude et mise en œuvre d'un programme de réinsertion sociale pour les personnes qui fréquentent nos services et qui le souhaitent.
- Distribution des colis de vivres et tenue du registre des poids, entrées et sorties des vivres.
- Mise à disposition du public de la liste des logements de la région (liste établie chaque semaine par le *Collectif Logement* de Hannut).
- Mise à disposition de documentation sociale à consulter en nos bureaux.
- Le service social participe également aux réunions organisées par le groupe de La Concertation d'Aide Alimentaire de l'arrondissement Huy-Waremme - Fédération des Services Sociaux (FdSS). Celui-ci vise à soutenir les acteurs sociaux de terrain, à mieux cibler les différentes problématiques rencontrées par la population et donc à mieux orienter les aides.
- Logements de transit : accompagnement social des résidentes avec analyse et évaluation de la situation ; contrat d'intervention ; suivi régulier.

Les consultations, l'information, la documentation et le traitement des dossiers sont GRATUITS.

Le graphique ci-dessous indique – depuis l’an 2011 – le nombre d’entrevues accordées par le service social, y compris les entrevues concernant les colis de vivres.



77 dossiers (familles différentes), regroupant **141 adultes** et **50 enfants**, ont provoqué **252 entrevues** avec ce service. Dans ces familles, sont comprises les **24 nouvelles**, regroupant **41 adultes** et **8 enfants** pour qui un dossier a été ouvert. *Voir tableau 1.*

Parmi les familles que nous accueillons, il y en a qui – inévitablement et malheureusement pour elles – sont des « habituées » et/ou pour qui l'état de pauvreté s'est par malheur confirmé. Pour celles qui s'en sont sorties, et si elles le souhaitent, nous restons évidemment attentifs et à l'écoute de leurs soucis quotidiens. Le contact reste entier et les rencontres deviennent alors moins « administratives ».

Toutes les rencontres informelles ne sont bien sûr pas comptabilisées.

Dossiers et entrevues pour l'aide sociale et pour les colis.

2021	Dossiers suivis existants et différents traités			Dossiers nouveaux traités			Total entrevues ⁽¹⁾	
	Familles	Adultes	Enfants	Familles	Adultes	Enfants	À La Traille	À domicile
Janvier	8	9	8	2	3	2	10	9
Février	10	18	4	3	8	0	15	10
Mars	18	28	11	6	10	0	25	3
Avril	14	25	7	2	4	3	14	7
Mai	14	20	12	1	1	0	20	6
Juin	27	53	17	3	6	3	31	3
Juillet	6	11	4	1	1	0	8	3
Août	7	9	1	1	1	0	9	6
Septembre	9	14	11	0	0	0	11	5
Octobre	14	28	13	1	1	0	16	7
Novembre	10	14	4	3	5	0	18	3
Décembre	10	11	5	1	1	0	12	1
TOTAUX				24	41	8	189	63

Tableau 1

(1) Une même famille peut avoir bénéficié de plusieurs entrevues. Les visites à domicile sont comptées séparément.

Dossiers et entrevues pour l'aide sociale (hors colis).

2021	Dossiers suivis existants et différents traités			Dossiers nouveaux traités			Total entrevues	
	MOIS	Familles	Adultes	Enfants	Familles	Adultes	Enfants	À La Traille
Janvier	4	4	3	0	0	0	6	9
Février	7	10	4	1	1	0	10	10
Mars	11	16	7	3	3	0	16	3
Avril	12	20	3	1	1	0	12	7
Mai	13	18	9	1	1	0	19	6
Juin	10	12	4	2	2	1	14	3
Juillet	5	9	2	1	1	0	7	3
Août	5	5	1	1	1	0	6	6
Septembre	8	13	11	0	0	0	10	5
Octobre	10	19	9	1	1	0	11	7
Novembre	7	9	4	1	1	0	15	3
Décembre	8	9	5	0	0	0	10	1
TOTAUX				12	12	1	136	63

Tableau 2

Dossiers et entrevues pour les colis alimentaires.

2021	Dossiers suivis existants & différents			Dossiers nouveaux			Total entrevues	
	MOIS	Familles	Adultes	Enfants	Familles	Adultes	Enfants	À La Traille
Janvier	4	5	5	2	3	2	4	0
Février	3	8	0	2	7	0	5	0
Mars	7	12	4	3	7	0	9	0
Avril	2	5	4	1	3	3	2	0
Mai	1	2	3	0	0	0	1	0
Juin	17	41	13	1	4	2	17	0
Juillet	1	2	2	0	0	0	1	0
Août	2	4	0	0	0	0	3	0
Septembre	1	1	0	0	0	0	1	0
Octobre	4	9	4	0	0	0	5	0
Novembre	3	5	0	2	4	0	3	0
Décembre	2	2	0	1	1	0	2	0
TOTAUX				12	29	7	53	0

Tableau 3

Après une étude réalisée par nos soins sur les 56 familles que nous accueillons pour une aide alimentaire, nous avons établi une répartition selon le type de « ménage ».

Les données recueillies auprès des 56 familles que nous rencontrons ne sont pas extrapolables. Il serait imprudent d'en tirer des conclusions hâtives qui en feraient le reflet des catégories auxquelles ces familles appartiennent.

Répartition des bénéficiaires suivant le type de famille

Tranche d'âges	Couple	Famille monoparentale	Famille	Isolé	Total général
21-30	0	1	1	0	2
31-40	0	8	7	1	16
41-50	0	4	5	4	13
51-60	3	3	3	9	18
61-70	3	0	0	2	5
plus de 70	0	1	0	1	2
Total général	6	17	16	17	56

Moyenne de solde restant pour faire face aux dépenses courantes

Nombre de PERSONNES par famille	Nombre de FAMILLES	Moyennes TOTAL RESSOURCES	Moyennes TOTAL CHARGES	Moyennes ACQUITTEMENT DETTES	Moyennes de SOLDE	Moyenne par personne
1 personne	17	1105 €	791 €	141 €	223 €	223 €
2 personnes	11	1583 €	973 €	218 €	432 €	216 €
3 personnes	12	1720 €	1002 €	173 €	603 €	201 €
4 personnes	5	1790 €	1002 €	129 €	686 €	172 €
5 personnes	5	2617 €	1224 €	132 €	1261 €	252 €
6 personnes	4	3006 €	1462 €	356 €	1188 €	198 €
8 personnes	2	3288 €	1554 €	210 €	1525 €	191 €
MOYENNE GÉNÉRALE	56	3357 €	1991€	275 €	1200€	

- Dans la colonne « Moyennes acquittement de dettes », il n'est tenu compte que des familles qui ont réellement des dettes et des guidances budgétaires.
- La moyenne générale est une moyenne pondérée qui tient compte du nombre de familles.

Ressources et charges des 56 familles bénéficiaires d'aide alimentaire

Charges	Nombre de familles	Montant total par type	Moyenne par type	% du Total		Ressources	Nombre de famille	Montant total	Moyenne	% Total
Loyer	53	25484€	481€	45%		Montant Salaire	9	9121€	1013€	9%
Energies	53	6670€	126€	12%		Montant Ris	13	17763€	1366€	18%
Mazout, bois, pétrole, pellets	15	1619€	108€	3%		Montant équivalent RIS	0	0€	0€	0%
Eau	42	1829€	44€	3%		Montant Mutuelles	17	20950€	1232€	21%
Cotisation Mutuelle	46	653€	14€	1%		Montant Chômage	10	10746€	1075€	11%
Cotisation Syndicale	15	182€	12€	0%		Montant Pension	6	8105€	1351€	8%
Frais médicaux, pharmacie	45	2828€	63€	5%		Montant Pension Handicap	7	5805€	829€	6%
Frai scolaires	13	639€	49€	1%		Montant Médiation	7	10019€	1431€	10%
Frais de transport	46	3382€	74€	6%		Allocations Familiales	26	13759€	529€	14%
Assurance familiale	4	32€	8€	0%		Pension Alimentaire	7	1205€	172€	1%
Assurance incendie	13	363€	28€	1%						
Assurance Voiture	23	1296€	56€	2%						
Assurance autres	24	943€	39€	2%						
Assurances regroupées	22	1164€	53€	2%						
Taxes communale et poubelles	36	483€	13€	1%						
Taxe auto	23	654€	28€	1%						
Téléphone, Internet, télévision	55	5806€	106€	10%						
Pension Alimentaire	6	974€	162€	2%						
Autres	17	1261€	74€	2%						
TOTAL CHARGES	56	€ 56264	€ 907	100%		TOTAL RESSOURCES	56	€ 97473	€ 1572	100%

Aides diverses

1. Colis de vivres

(1 Colis = l'ensemble des denrées qu'une famille reçoit en don ; le contenu et le poids dépendent de la composition et des besoins du ménage).

Les distributions sont hebdomadaires, le jeudi matin et le vendredi matin.

1807 colis de vivres ont été distribués **GRATUITEMENT** sur l'ensemble de l'année 2020.

La moyenne mensuelle des colis distribués s'élève à **150** (132 en 2020).

Ces colis équivalent au total un poids de **25 066,151 kg** (26 531,948 kg en 2020).

Le poids moyen d'un colis est de 13,872 kg (15,143 kg en 2020).

À titre de comparaison, le poids d'un colis était de 10,784 kg en 2019 ; 13,269 kg en 2018 ; 11,788 kg en 2017 ; 10,713 kg en 2016.

La valeur marchande – dons inclus, à l'exception des invendus Colruyt et des achats également, est de **20 080,393 Kg x 3,38 EUR = 67 871,728 EUR**.

A cela, il faut ajouter la valeur marchande des invendus Colruyt : **2 538,458 Kg pour un montant de 17 439,21 EUR**.

Nous avons acheté ± **2 447,300 kg** de denrées (**6 681,57 EUR**) pour parfaire le contenu de nos colis et pour les colis spéciaux de Noël, Pâques, et pour un colis Hygiène.

VALEUR TOTALE : 91 992,508 EUR (88 969,25 EUR en 2020).

LA VALEUR MOYENNE D'UN COLIS : **50,91 EUR**.

Malgré nos achats importants pour une association comme la nôtre, nos approvisionnements dépendent en majeure partie de la générosité de nos « fournisseurs », et en particulier de la Banque Alimentaire de la province de Liège. On ne peut évidemment que les remercier, car dans le cas contraire, les moyens financiers qu'il faudrait mettre en œuvre seraient considérables et largement hors de portée en ce qui nous concerne.



Invendus Colruyt, Delhaize

Toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et aussi contre le gaspillage alimentaire, nous récupérons les invendus des magasins suivants : l'AD Delhaize d'Engis et le Colruyt de Seraing.

En ce qui concerne le Colruyt de Seraing, cette récupération se fait sous couvert de la Banque Alimentaire de Liège avec une date de consommation à J-4.

Les invendus récupérés chez Delhaize sont à date de consommation ou à date J-1. Ils se composent des produits de boulangerie, de fruits et légumes, d'épicerie, de produits frais.

Nous trions, conservons et distribuons ces vivres tout en respectant les normes d'hygiène imposées par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire).

Ceci nous permet d'étoffer et de diversifier les vivres qui composent les colis hebdomadaires distribués à nos familles.

Les chiffres sont les suivants, en sachant que :

Pour l'action Delhaize en 2021, nous avons redistribué **2 717,190 kg** pour une valeur de **9 184,102 Euros** (prix/kg Banque alimentaire : 3,38 euros du kilo) ; en 2020 : 1 971,560 kg. A ceci, il faut ajouter environ 326 Kg donné à la Conférence de Saint Vincent de Paul des Awirs, pour une valeur de 1 101,88 Euros.

Pour l'action Colruyt en 2021 : nous avons redistribué **2 538,458 kg** pour une valeur magasin de **17 439,21 Euros** (en 2020 : 3 471,990 kg).

Le total global pour les invendus s'élève à : 5 255,648 kg.

Pour une valeur de : 26 623,312 Euros.



Le tableau suivant montre les différents éléments permettant de se faire une idée assez précise du nombre de personnes aidées tous les mois au moyen de ces colis. Normalement, les mêmes familles peuvent se présenter une fois par semaine.

2021	Nombre de familles différentes	Nombre de personnes aidées			Nombre de colis distribués	Poids denrées Banque Aliment.	Poids denrées FEAD	Poids denrées Ressources propres		Poids Denrées Invendus	POIDS TOTAUX
		Adultes	Enfants	Totaux		Kilos	Kilos	Achats Kilos	Dons Kilos	Kilos	Kilos
Janvier	46	90	38	128	149	1077.815	214.500	64.680	465.89	427.028	2249.913
Février	46	91	38	129	148	1263.920	0	75.580	207.335	402.167	1949.002
Mars	49	103	40	143	155	1429.379	0	67.700	202.228	350.126	2049.433
Avril	51	108	45	148	200	1589.672	108.400	49.700	231.030	527.350	2506.152
Mai	49	104	44	148	127	1253.028	25.900	38.600	71.400	344.040	1732.968
Juin	46	98	38	136	152	1157.235	8.825	59.100	0	477.241	1702.401
Juillet	43	97	35	132	158	1201.142	344.160	64.200	87.080	685.913	2382.495
Août	42	92	36	128	129	952.920	0	53.700	85.200	425.524	1517.344
Septembre	39	87	32	119	158	1203.645	240.515	193.140	177.175	555.027	2369.502
Octobre	39	87	32	119	133	809.739	29.600	614.020	48	285.277	1786.636
Novembre	40	89	32	121	126	1388.233	106.800	100.170	0	261.657	1856.860
Décembre	40	88	31	119	172	1200.637	67	1066.710	114.800	514.298	2963.445
Totaux					1807	14527.365	1145.700	2447.300	1690.138	5255.648	25066.151
Moyen./mois	41.16	94.5	36.75	131.25		La moyenne par colis est de 25 066,151 Kg : 1 807 = 13,871 Kg					

Rappel : Un « colis » représente l'ensemble des denrées distribuées à une même famille.

REMARQUES : À cette distribution de colis, il convient d'ajouter les vivres donnés à notre maison d'accueil : 134,920 kg de vivres achetés (304,912 EUR) et 3,500 kg provenant de la banque alimentaire, d'un don et des invendus Colruyt. Total : plus de 141,420 kg.

- La Maison d'accueil reçoit encore et fréquemment du pain (quotidiennement), des pâtisseries et des invendus → AD Delhaize Engis. Au vu de la diversité, il nous est difficile d'établir le poids exact.
- Il convient également d'ajouter 326 kg d'invendus Delhaize, principalement des produits de boulangerie, qui ont été donné à la Conférence de Saint Vincent de Paul Awirs.

2. Colis spéciaux

En 2021, à l'occasion des fêtes de **Pâques**, nos colis de vivres habituels ont été « agrémentés » d'œufs en chocolat et d'œufs durs colorés. Tous les enfants ont reçu un sachet de Pâques : **50 enfants** pour une valeur de **1,32 EUR le sachet de 294 gr**. Et toutes les familles ont reçu des œufs durs colorés pour une valeur de **53,424 EUR**. Le coût total d'achat de vivres pour cette opération est de : 103,324 EUR, et pour les vivres reçues en don et de la Banque Alimentaire : 15,88 EUR. Ce qui représente une somme de : 119,21 EUR.

En 2021 également, **40 familles** ont pu bénéficier des aliments (achetés ou reçus) pour des colis spécifiques à **Noël et au Nouvel an**, et nous y avons ajouté un colis « Hygiène ».

Poids total des denrées achetées ou reçues :

Poids total **distribué** pour **2 x 40 colis** : **1 337,969 kg**.

Poids moyen par colis : **16,724 kg**).

Poids des **vivres achetées** **841,670 kg** pour un coût total de **2 398,77 EUR**.

Poids des vivres reçues en don et de la Banque Alimentaire : **496,289 kg** (435,370 kg en 2020).



Projet « Shoe box »

Comme les années précédentes, nous avons distribués des « Shoe Box ». Ceci est fait chaque année au moment de Noël dans un cadre de solidarité.

Nous avons reçu une cinquantaine de boîtes en provenance de Nivelles via l'intermédiaire de la « concertation d'aide alimentaire de Huy-Waremme ».

Nous sommes très heureux d'avoir pu bénéficier une fois de plus de ces boîtes cadeaux qui ont été accueillies avec une joie immense par nos bénéficiaires.

Saint-Nicolas

Saint Nicolas a dû lui aussi s'adapter, une fois de plus, aux mesures sanitaires cette année...(Covid) C'est pour cela qu'il a chargé notre service social de distribuer à sa place des jeux de sociétés, des jouets et des friandises à tous les enfants des familles aidées.

Cette distribution s'est faite lors de la distribution hebdomadaire des colis, la semaine avant le lundi 6 décembre.

Comme chaque année, nous avons bénéficié de dons de la part de « *Grandes surfaces alimentaires* » ce qui nous permet d'étoffer les sachets de friandises.

Nous avons acheté des jeux de sociétés, des jouets pour les tout petits pour une valeur de 337,85 EUR et des friandises pour 161,76 EUR (34 sachets pour le service social et 14 pour les enfants de la maison d'accueil).

Le personnel n'a pas été oublié et a reçu son sachet de friandises.

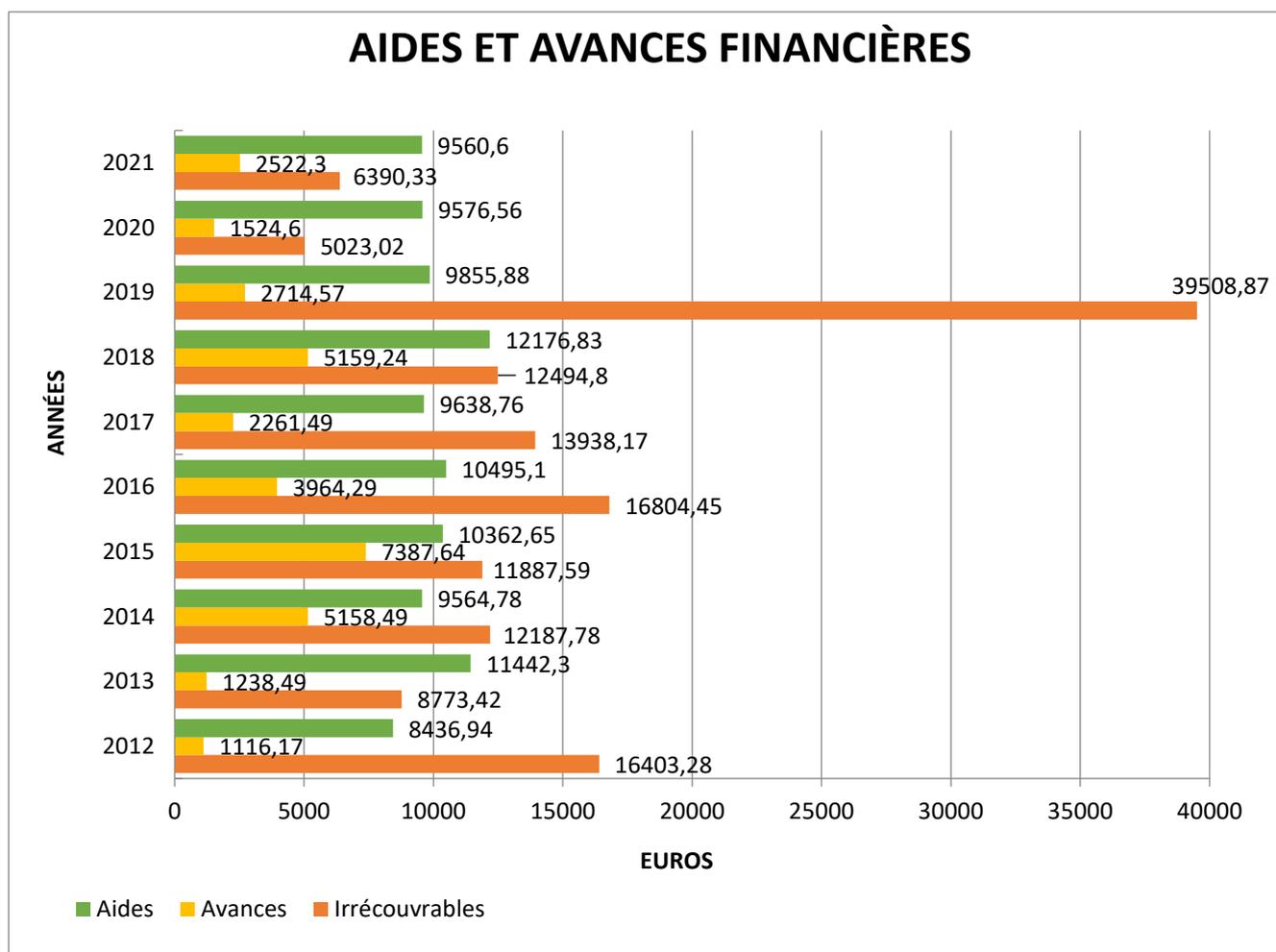
Cette année à nouveau, les enfants qui résident dans notre « Maison d'accueil » ont eu leur propre fête.

3. Aides et avances financières

Les moyens financiers dont nous disposons ne nous permettent pas d'adopter une politique d'**aides** (dons) et d'**avances** (remboursables) substantielles en argent. Il y a des organismes comme le CPAS, par exemple, qui peuvent beaucoup plus facilement faire face à pareilles demandes.

Nous constatons singulièrement que nombre de personnes que nous accueillons souffrent du surendettement et que les sommes dues sont parfois très élevées. De ce fait, l'aide financière que nous pourrions apporter serait tout à fait dérisoire. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'intervenons financièrement que dans les cas qui ne demandent qu'une « aide ponctuelle de sauvetage » et/ou pour faire face aux besoins indispensables immédiats.

De plus, notre service social se fait un devoir d'entreprendre les démarches nécessaires et d'intervenir là où il faut afin de corriger les situations.



Commentaires sur les données :

Dans les **Aides**, outre les dons directs en argent, sont comprises les avances qui n'ont pas été remboursées (irrécouvrables), de même que d'autres formes d'aide telles que les frais médicaux et pharmaceutiques, les dons en mobilier, en vêtements. Les achats pour colis alimentaires, la Saint-Nicolas et les colis de Noël sont inclus.

Dans les **Irrécouvrables**, sont inclus les moins-values sur les réalisations de créances, le non-paiement de la participation aux frais de séjour de quelques résidentes de la « Maison d'accueil », ainsi que le non-paiement de factures « clients » ou factures achats de mobilier.

Total des aides diverses en équivalent EUR : 18 473,23 (16 124,18 en 2020 ; 52 079,32 en 2019).

II. LE SERVICE ADMINISTRATIF

Les tâches administratives sont :

- La comptabilité générale de l'association avec tout ce que cela entend comme bureautique, travaux et production de documents.
- Remplir les formulaires « Contrat de travail » ainsi que les avenants éventuels.
- Remplir les formulaires « États de prestation » et autres documents concernant le personnel ; le classement des certificats, etc.
- Travaux de dactylographie ; la gestion du stock des fournitures de bureau et fournitures pour les services ; la tenue des registres ; la tenue du central téléphonique.
- L'appel des offres et la passation des commandes pour fournitures diverses.
- La tenue du calendrier des tâches de différents services et les contacts réguliers avec les utilisateurs.
- L'archivage et la conservation des archives.
- La préparation des dossiers pour le Conseil d'administration et pour l'Assemblée générale de l'ASBL.
- La préparation des dossiers pour les divers ministères.

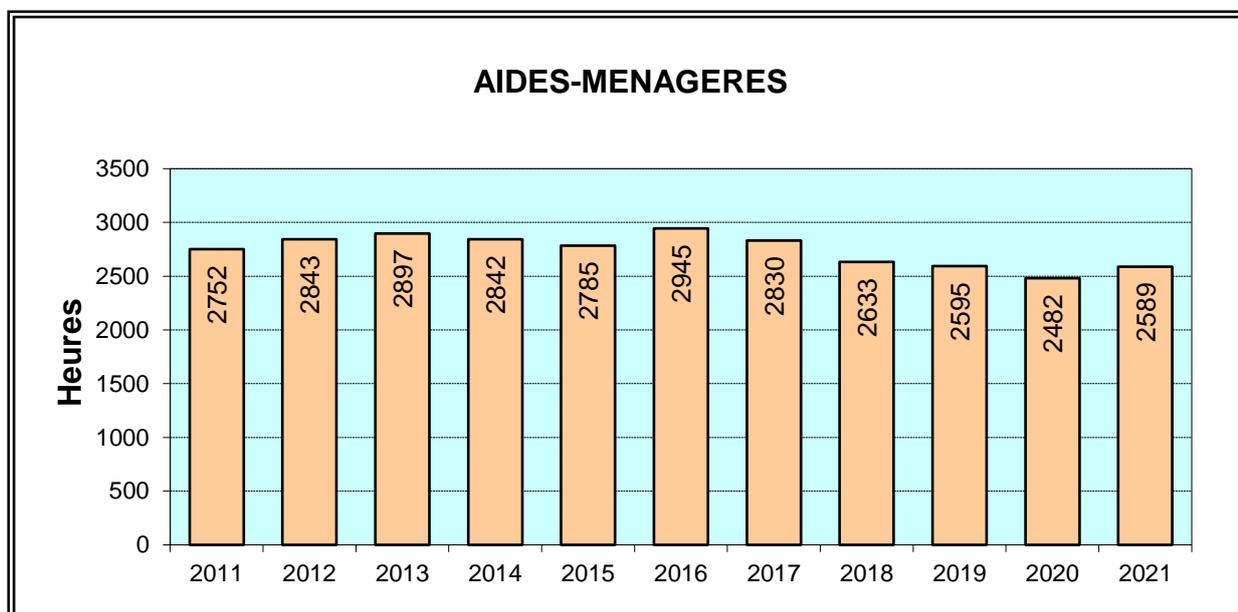
III. LE SERVICE « AIDES-MÉNAGÈRES »

Service à caractère social

Les tâches de nos aides-ménagères sont l'aide dans les soins du ménage en vue de soulager les mamans surchargées, les personnes malades, âgées, handicapées, ou lors de l'hospitalisation d'un membre de la famille.

La participation financière des bénéficiaires du service est fonction de leurs revenus.

Le graphique représente le nombre d'heures travaillées annuellement depuis 2011.



35 familles *différentes* ont été aidées régulièrement en 2021 ; ce qui a représenté **2589 heures** de travail. Ce chiffre représente **690** présences chez les utilisateurs.

Le montant des factures honorées pour les travaux effectués par ce service est de **14 079,32 EUR**.

IV. LE SERVICE « TECHNICIENNES DE SURFACE »

Elles nettoient les locaux occupés par l'association (à l'exception de la Maison d'accueil), ainsi que les abords immédiats.

Elles entretiennent le matériel de l'association et en assurent le rangement. Elles procèdent au lavage du linge de maison.

En collaboration avec le service social, elles préparent et conditionnent, pour la surgélation, les vivres périssables que nous recevons. Elles participent également à la distribution des colis de vivres.

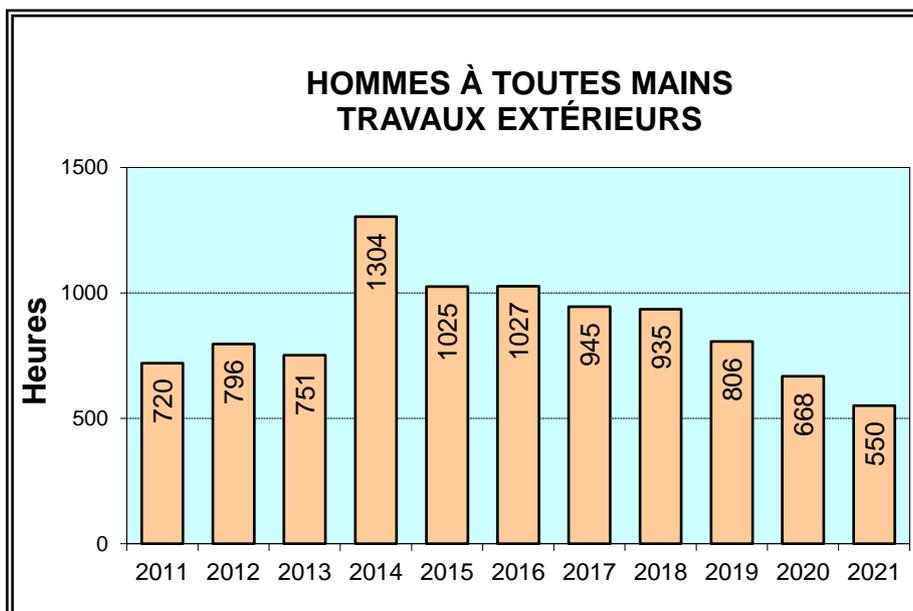
V. LE SERVICE « HOMMES À TOUTES MAINS » (HATM)

V.1. Service « extérieur » rémunéré

Ce service fonctionne durant toute l'année et exécute des travaux divers de petits dépannages pour les personnes qui ne peuvent s'offrir les services d'un homme de métier et qui nous sollicitent. Cependant, les travaux que nous effectuons sont limités et – en aucun cas – n'entrent en rivalité commerciale avec des entreprises reconnues.

Ledit service effectue ainsi les travaux de jardinage : bêchage, semis, taille des haies, tonte des pelouses, etc. ; petits travaux d'entretien et de réparation du logement.

Le graphique donne le nombre d'heures prestées par le service « travaux extérieurs »



Les familles qui ont utilisé ce service sont au nombre de **59** et les présences sur « chantier » se sont élevées à **381** pour **550 h 20** effectives.

Le montant des factures pour les travaux effectués par ce service est de **3008,32 EUR**.

V.2. Service interne

Il assure l'entretien technique de tous nos locaux et de leurs abords.

Il effectue les travaux de jardinage dans les propriétés que nous occupons.

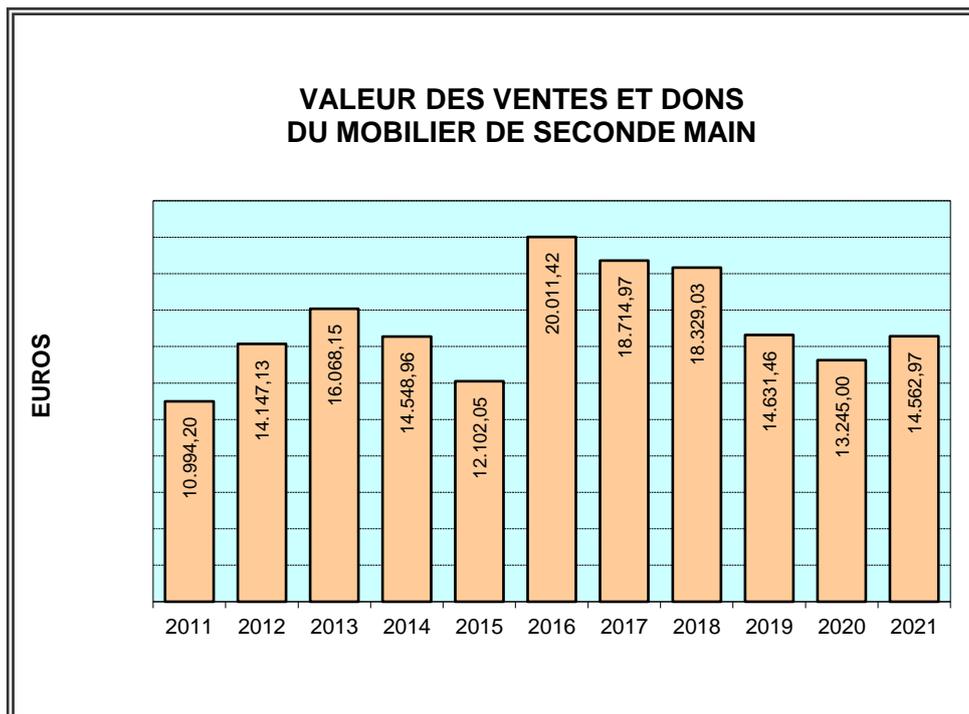
Il exécute les petits travaux d'aménagement dans nos immeubles.

Il transporte les vivres en provenance de la Banque Alimentaire ou d'ailleurs.

Il transporte les meubles que l'on nous donne et ceux que nous vendons.

V.2.1. Vente du mobilier de seconde main

Le graphique donne l'évolution des ventes depuis 2011.



Les ventes **effectives** s'élèvent à la somme de **14 159,27 EUR**.

Les **dons**⁽¹⁾ consentis représentent un montant de **403,70 EUR**.

Total général : **14 562,97 EUR**.

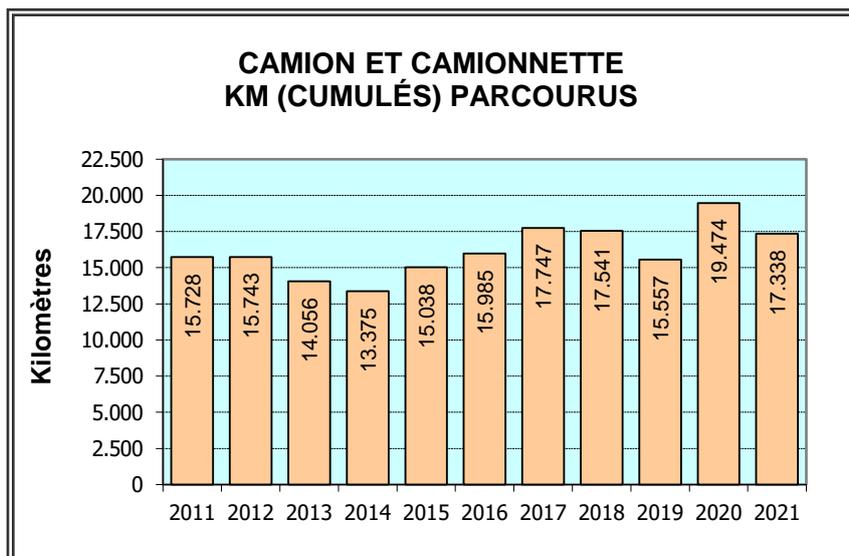
⁽¹⁾ Dons pour la *Maison d'accueil* : **78,10 EUR**.

Dons pour les logements *Transit* : **170,60 EUR**.

Via Service Social : **155,00 EUR**.

V.2.2. Kilomètres parcourus par le camion et la camionnette

Le graphique donne le nombre de km parcourus par les deux véhicules mis à la disposition des hommes à toutes mains.



34,46 % (5974 km) de ces kilomètres ont été parcourus par la camionnette, essentiellement pour le service extérieur (homme à toutes mains) qui assure les dépannages auprès des plus démunis qui (et pour cause... !) ne peuvent s'offrir les services d'un homme de métier.

65,54 % (11 364 km) par le camion, pour assurer les transports du mobilier qui nous est offert et/ou que nous distribuons ; enlever les vivres que nous recevons de la Banque Alimentaire ou de privés ; assurer quelques petits déménagements pour des personnes défavorisées.

Transports pour tous nos services ou pour les résidentes de notre Maison d'accueil.

Consommation camion/100 km = 14,80 l.

Cout/km : 0,2112 EUR.

Consommation camionnette/100 km = 9,93 l.

Cout/km : 0,1428 EUR.

Cout général/km (Entretiens, assurances, taxes, inspections techniques, carburant).

Camion : € 4 667,54 : 11 364 = 0,41 EUR (0,28 en 2020).

Camionnette : € 2 601,78 : 5 974 = 0,44 EUR (0,36 en 2020).



Autre véhicule

La Traille dispose d'une Renault Kangoo achetée en 2012 grâce à un don de la Loterie Nationale. Elle sert essentiellement à la Maison d'accueil pour des démarches avec les hébergées, pour se rendre à des réunions, des formations, pour faire les courses, etc. 3861 km parcourus en 2021 (3854 km en 2020).



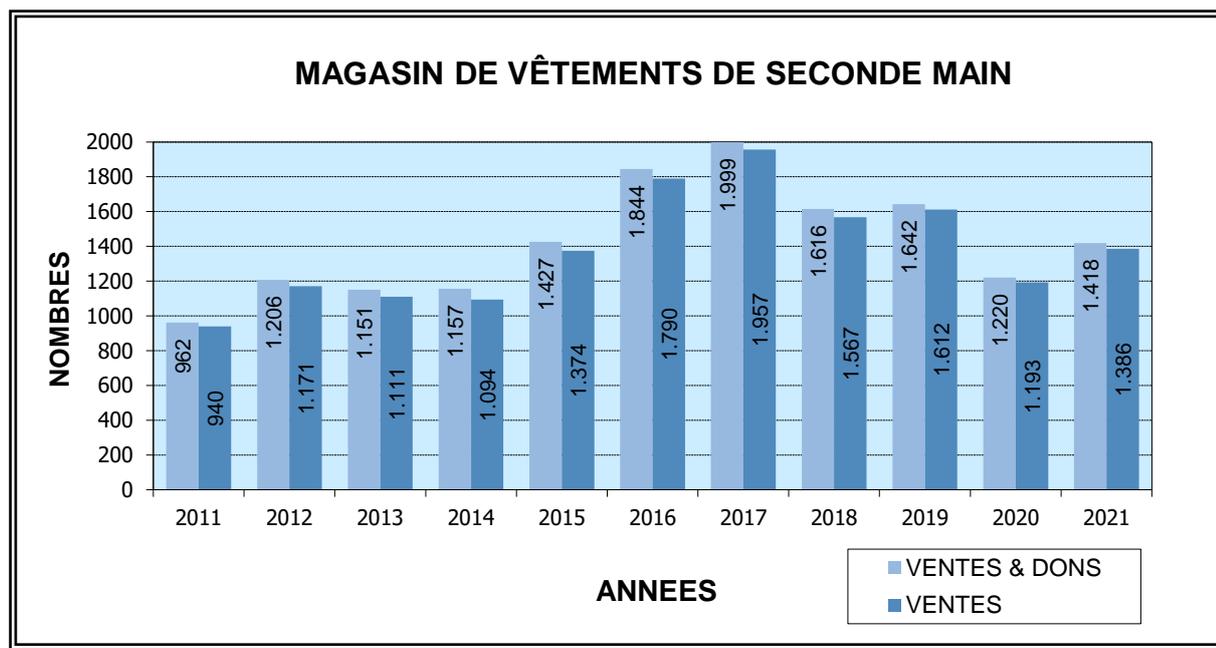
VI. LE MAGASIN DE VÊTEMENTS DE SECONDE MAIN

Comment fonctionne cette activité utile et nécessaire ?

Les « couturières » réceptionnent le linge collecté, le trient, le réparent et le préparent pour la distribution ou la vente. L'accueil que nous réservons aux personnes est aussi l'une des caractéristiques de ce service, et en hiver, par exemple, certaines personnes sont heureuses de se retrouver dans ce local chauffé et de bénéficier du réconfort d'une présence chaleureuse. Par ailleurs, nous constatons avec satisfaction que, souvent, cette ambiance favorise la confiance et encourage la confiance.

VI.1. Évolution des ventes

Le graphique indique l'évolution des ventes et des dons depuis 2011.



TOTAL DES VENTES : 1386 & 32 dons = 1418 (1220 en 2020).

Les « ventes » sont réparties comme suit :

1082 (863 en 2020) à des personnes domiciliées sur la commune d'Engis.

304 à des personnes domiciliées à :

> 10 : Amay (33) ; Ampsin (12) ; Les Awirs (19) ; Esneux (12) ; Flémalle (72) ; Huy (31) ; Liège (11) ; Saint-Georges-sur-Meuse (37) ; Seraing (16) ; Villers-Le-Bouillet (11).

< 10 : Anthisnes (2) ; Aywaille (1) ; Bierset (1) ; Clavier (1) ; Clermont (7) ; Fize-Fontaine (1) ; Grâce-Hollogne (6) ; Hermalle/s/Huy (1) ; Houtain-St-Siméon (2) ; Jemeppe-sur-Meuse (6) ; Lierneux (3) ; Mormalle (1) ; Nandrin (1) ; Ouffet (2) ; Ougrée (2) ; Ramioul (1) ; Sclessin (2) ; Thiange (4) ; Verlaine (1) ; Verviers (1) ; Villers-le-Temple (1) ; Waremme (2).

France : (1).

Les dons ne sont pas « localisés ».

Sur base des prix – défiant toute concurrence – pratiqués en notre magasin, on peut chiffrer la valeur globale des dons à ± **1490,70 EUR**.

Le montant des ventes s'élève à **13 551,10 EUR** + dons 1490,70 EUR = **15 041,80 EUR** (11 064,75 EUR en 2020).

N.B. De nombreux dons de vêtements arrivent directement à La Maison d'accueil, sans passer par notre magasin ; ils sont distribués aux hébergées et aux enfants. Ceux-ci ne sont pas repris supra.

Pas à l'abri...

Accidents de travail

Année exceptionnelle avec un seul accident.

La moyenne des 10 dernières années s'élève à 4,40 accident/an.

Nous rencontrons habituellement des foulures, résultats de glissades, ou des chutes, consécutives à des moments de distraction.

Une formation ou un équipement particulier n'y changerait souvent rien.

En 2021 : 1 accident déclaré :

Glissade dans les escaliers de la cave avec des cageots vides dans les mains (contusions hanche) ;

Années	Nombres
2012	6
2013	6
2014	3
2015	6
2016	5
2017	4
2018	5
2019	3
2020	5
2021	1





RAPPORT ANNUEL 2021

Centre d'hébergement

SOMMAIRE

Notre maison _____	29
Historique _____	29
Notre action _____	30
Notre public _____	32
Sans-abrisme _____	33
Violences intrafamiliales _____	34
En 2021 _____	37
Données statistiques _____	38
Transit _____	41
Témoignage de « M » : _____	42
Nos pratiques _____	43
Admission et réorientation _____	43
Collaboration _____	44
Axes de travail _____	45
Fin de séjour : _____	50
Animations : _____	Erreur ! Signet non défini.
Notre équipe _____	51
Nos partenaires _____	54
2021 en chiffres _____	55
Nos projets pour 2022 _____	56

NOTRE MAISON

Historique

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement, la pauvreté est définie comme étant la combinaison de la pauvreté en termes de **revenus**, de **développement humain** et d'**exclusion sociale**. Le développement humain, c'est l'ensemble de besoins fondamentaux pour mener une vie décente comme la santé, l'éducation, le logement par exemple².

Trois indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté dans le cadre de la politique européenne :

- Risque de pauvreté sur base du revenu
- Privation matérielle grave
- Ménages à très faible intensité de travail

« La pauvreté est un facteur corrosif, qui entraîne d'autres privations étroitement liées les unes aux autres.

Elle se manifeste par un accès insuffisant à la santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels et, trop souvent, par le déni ou la violation d'autres droits fondamentaux.

Parmi les conséquences de la pauvreté, les mauvaises conditions de logement sont également un facteur corrosif de l'existence. Les femmes que nous côtoyons peinent à se loger correctement. Les logements privés sont à des prix inabornables et les logements publics, adaptés à leurs revenus, sont trop rares. L'accès à un logement décent constitue un droit fondamental et pourtant, il n'est pas respecté. Le logement, c'est plus qu'un toit et des murs. »²

L'ASBL « La Traille » est fondée en 1982 sous l'impulsion de la conférence de Saint-Vincent de Paul d'Engis.

L'objectif était la mise en place d'une équipe professionnelle afin de répondre aux besoins des personnes précarisées. Six personnes ont été engagées afin de remplir diverses missions : remise en ordre administrative et sociale, colis alimentaires, garde-malade, petits travaux en tout genre, etc. Les activités de la Traille ont commencé le 1^{er} février 1983.

Ce n'est que 10 ans plus tard que naît officiellement la maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfant(s).

²Service public Fédéral – sécurité sociale

² Anne Delépine, "Mal logement et pauvreté en Europe.", Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl), octobre 2016 <https://www.cvfe.be/publications/analyses/110-mal-logement-et-pauvrete-en-europe>

Notre action

Notre travail est construit autour de trois grands axes : l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement.



L'accueil

Nous travaillons 365 jours par an, 24h/24. Notre permanence téléphonique est accessible au public à tout moment du jour ou de la nuit.

Notre première mission est d'accueillir la personne en lui offrant une écoute active. Si notre capacité ou nos conditions d'hébergement ne nous permettent pas de répondre positivement à une demande, nous nous engageons à réfléchir avec la personne à ses ressources personnelles et à réorienter cette dernière vers les services les plus adaptés à sa situation.

L'hébergement

Notre seconde mission, et de loin la plus évidente, est l'hébergement.

Le sans-abrisme, le logis précaire et/ou insalubre et la fuite du domicile conjugal sont à l'origine de la majorité des demandes d'aide.

De par son entrée au sein de notre maison, nous permettons à la personne de retrouver temporairement un toit sécurisé et sécurisant. Avant tout autre chose, nous nous devons de répondre aux besoins de base : lit, nourriture, chauffage, sanitaires, protection physique et psychologique.

Ce n'est qu'une fois ces besoins satisfaits que nous pouvons entamer notre dernière mission : l'accompagnement.

L'accompagnement

Plus que d'aider la personne à se réinstaller, nous la soutenons dans son objectif de retrouver une place, sa place, dans la société.

Il est dès lors primordial pour nous de distinguer l'assistantat de l'accompagnement :



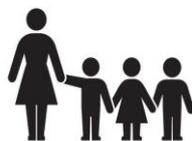
Nous soutenons la personne dans son projet de vie, nous ne le construisons pas à sa place. De par nos méthodes de travail, nous favorisons l'autonomisation, la prise de conscience de ses propres compétences et la récupération de l'estime de soi. C'est en coordonnant l'action avec et autour de la personne que nous croyons avoir le plus de chance de mener à bien notre mission.

NOTRE PUBLIC

Notre « Maison » accueille des personnes en difficulté sociale. Nous hébergeons uniquement des femmes de 18 ans minimum (accompagnées ou non d'enfants) en période critique ou en danger à cause de problèmes familiaux ou conjugaux, ou encore parce que momentanément sans logement. Une jeune fille mineure, mère de famille ou enceinte, est considérée comme une adulte et peut également être accueillie.

Pour les enfants qui accompagnent leur maman : garçons jusqu'à 16 ans ; filles jusqu'à 18 ans.

Notre Maison est actuellement agréée pour 32 lits et subventionnée pour 22. Une augmentation de capacité est en cours.



L'hébergement est provisoire (9 mois maximum avec une possibilité de dérogation de 3 x 3 mois si la situation le nécessite), et nous répondons à toutes les demandes.

Cependant, nous nous déclarons incompétents dans les cas de toxicomanie ou d'alcoolisme aigu et de maladies psychiatriques, car nous ne disposons pas du personnel requis pour ce type de population ; les admettre serait risqué, tant pour elles que pour l'équilibre (déjà bien fragile) de la vie communautaire. Dans de telles situations, nous nous faisons bien sûr un devoir d'orienter les femmes concernées vers des Centres ou Organismes spécialisés.

Sans-abrisme

« Une personne sans-abri est une personne qui ne peut temporairement accéder à un logement à usage privatif adéquat ou le conserver à l'aide de ses propres ressources ³».

Les problématiques amenant au sans-abrisme sont les suivantes : endettement, revenus précaires, séparation, rupture familiale, familles monoparentales, assuétudes, insalubrité, troubles de la santé, etc.

Nous observons que les difficultés rencontrées sont régulièrement multiples et concernent toutes les tranches d'âges. Nous constatons que les personnes hébergées au sein de notre maison d'accueil sont fortement isolées socialement (système familiale toxique, précaire ou encore éloignement volontaire du milieu).

Le sans-abrisme concerne également des personnes dites marginales et qui ne sont pas forcément demandeuses d'aide (hébergements en maison d'accueil rares ou de courte durée).

Malgré le passage en maison d'accueil, la problématique du logement perdure : augmentation du coût de la vie (loyers et charges locatives trop coûteux), exigences des propriétaires, surpeuplement, insuffisance des logements sociaux, compositions familiales, délais administratifs pour les aides aux logements, ...

2021 a encore accentué la difficulté de relogement. En effet, suite aux inondations de juillet, l'attribution des logements sociaux disponibles a été exclusivement accordée aux personnes sinistrées durant plusieurs mois.

Tout ce qui vient d'être évoqué complexifie encore notre travail de réinsertion. La durée des séjours augmente tandis que le nombre d'hébergements sur une année diminue.

³ <https://www.ama.be/>

Violences intrafamiliales

En 2006, les Ministres fédéraux, régionaux et communautaires ont adopté une définition unique des violences conjugales :

« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale [...] »

La violence conjugale ne se résume pas à un acte physique. Elle s'exprime également à travers d'autres comportements tels que les insultes, les injures, l'humiliation, le harcèlement, la privation financière, etc. L'agresseur utilise des stratégies d'intimidation, de peur, de menace pour soumettre l'autre, met en péril son intégrité physique, psychologique afin d'asseoir son pouvoir. Les actes sont répétitifs, souvent quotidiens.

Selon les estimations mondiales de l'OMS, 35% des femmes, soit près d'1 femme sur 3, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles le plus souvent de leur partenaire intime. En Belgique, plus de 40 000 plaintes sont déposées chaque année pour des faits de violence intrafamiliale physique, psychologique ou sexuelle. Bien qu'aucune statistique officielle n'existe pour appréhender le phénomène de la violence conjugale, nous pouvons dire qu'en 2021, 22 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint ainsi que 6 enfants.⁴

Dans son rapport, le GREVIO (groupe d'experts indépendants chargés de veiller à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) relève ceci : « [...] Cependant, les refuges et les maisons d'accueil en Wallonie ne sont pas en nombre suffisant et ne couvrent pas la totalité du territoire, surtout dans les zones rurales. [...] Des problèmes d'accessibilité se posent en outre pour certains groupes de femmes, telles que les mères ayant des garçons de plus de

⁴Blog stop féminicide

12 ans et les femmes âgées, ainsi que pour des femmes particulièrement vulnérabilisées telles que les femmes souhaitant sortir de la prostitution ou les femmes en situation de handicap. [...] En ce qui concerne la question des enfants qui sont victimes de violences et qui y sont exposés, l'importance n'est pas posée tant au niveau des tribunaux appelés à se prononcer sur l'exercice du droit de garde et de visite des agresseurs, qu'au niveau des services généralistes et/ou spécialisés pouvant adopter des mesures impactant l'exercice de l'autorité parentale en dehors de toute intervention judiciaire. [...] »

Les enfants victimes de violences intrafamiliales

Si la violence conjugale a mis du temps pour sortir de l'ombre, l'impact de la violence conjugale sur les enfants met du temps à se faire connaître. A ce sujet, beaucoup de questions interpellent et restent ouvertes : Comment aider ces enfants ? Comment évaluer la qualité des liens parents-enfants ? (Faut-il les préserver et/ou les restaurer ?), Comment « mesurer » l'impact de la violence conjugale sur les enfants ? Etc. L'exposition de l'enfant à la violence conjugale est maintenant reconnue comme de la maltraitance.



De nombreuses conséquences peuvent être observées quand l'enfant est propulsé au sein du couple conjugal dysfonctionnant car la violence conjugale ébranle la sécurité de l'enfant et menace ses besoins fondamentaux, son bien-être et l'intégrité de sa famille voire sa propre intégrité physique.

L'impact de la violence conjugale sur l'enfant dépend notamment de la violence des faits et de la répétition de ceux-ci, du pouvoir de s'y soustraire physiquement ou psychologiquement, de l'âge de l'enfant lors des faits, de la relation parents enfants. L'exposition des enfants à la violence conjugale n'a pas le même impact sur tous, les difficultés peuvent s'exprimer sur de nombreux plans.

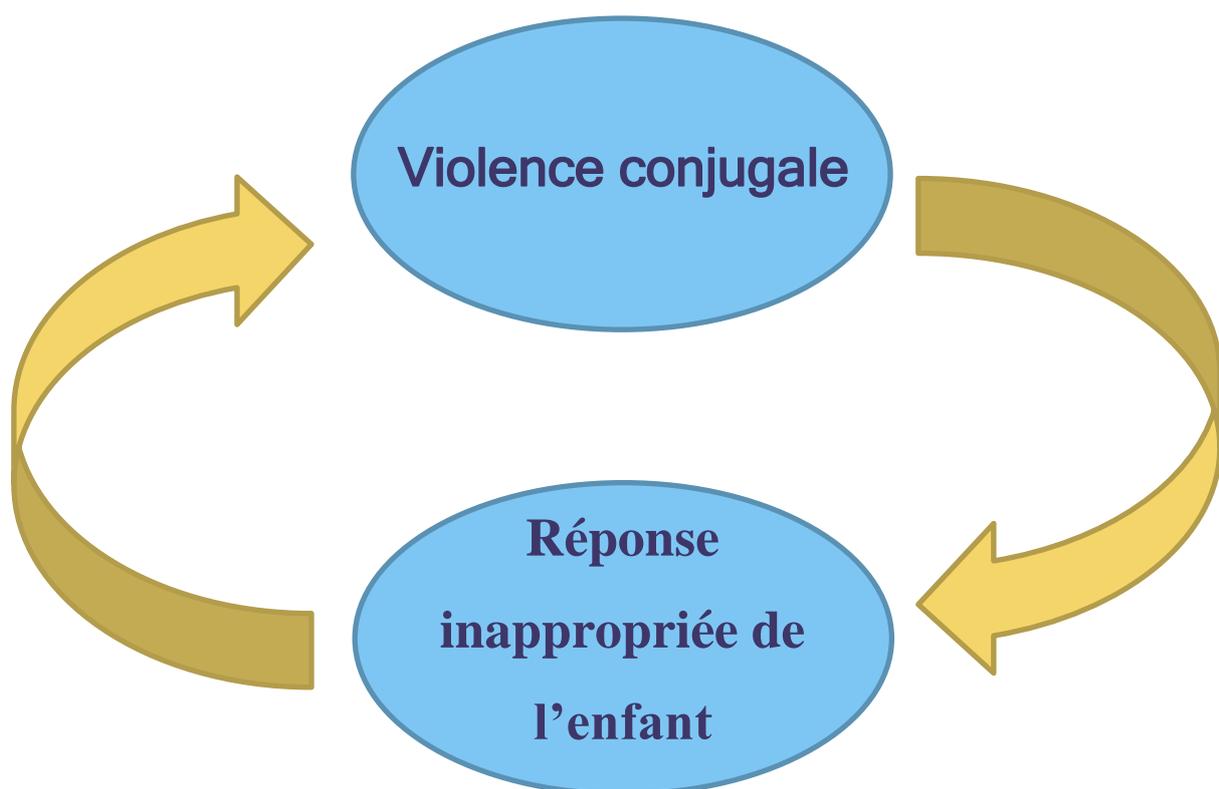
ANXIETE / AGRESSIVITE/ HYPERACTIVITE / DEPRESSION / RETARD

Citons quelques exemples : l'anxiété, l'agressivité, l'hyperactivité, la dépression, un retard sur le plan relationnel, émotionnel, cognitif et physique, des conflits de loyauté, la parentification (violation des frontières intergénérationnelles), une problématique d'individuation, un repli sur soi et l'intériorisation des difficultés, la culpabilité, un sentiment d'impuissance, etc.

Certains mécanismes de protection mis en place chez les parents par exemple : le déni et la dissociation (déconnexions=anesthésie) permettent d'atténuer la terreur, la douleur et empêchent de reconnaître les conséquences de la violence pour eux-mêmes mais également pour l'enfant.

Si nous regardons les choses sous un angle systémique, il semblerait donc, que la violence conjugale crée des réponses inadaptées de la part de l'enfant.

Ces réponses inadaptées, acquises dans ce contexte, provoquent un stress supplémentaire dans la relation conjugale. Cela occasionne chez les parents des réponses inadéquates face aux besoins de l'enfant : moins de disponibilité, diminution de la capacité à assumer adéquatement son rôle, diminution de l'estime de soi, impact sur la santé physique et mentale, d'où une augmentation des réponses inappropriées chez l'enfant. C'est une spirale sans fin.



Les facteurs qui contribueraient à protéger l'enfant des conséquences de la violence conjugale seraient : un **attachement premier** à une figure parentale sécurisante (ou quelqu'un qui fait office de figure d'attachement), la **capacité des parents à rester dans leur rôle** malgré la violence vécue dans le couple et à entendre et **reconnaître l'enfant dans son vécu** (empathie), la richesse de son **réseau social** (proche ou élargi). Les satisfactions positives que l'enfant peut en retirer lui permettraient de conserver une image positive de lui, un sentiment de compétence et donc une capacité de résilience.

Dans l'accompagnement que nous pouvons offrir à ces enfants, si on veut comprendre leurs difficultés et diminuer leur détresse, il est important de tenir compte de leur point de vue quant à la violence conjugale à laquelle ils sont exposés. Tout en gardant à l'esprit que (vu les traumatismes vécus) les silences qui souvent les entourent ainsi que la paralysie de la pensée souvent engendrée, c'est souvent difficile de mettre des mots sur ce qui se passe, et cela représente parfois un obstacle insurmontable.

Il reste important de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs de terrains pour endiguer ce phénomène, avoir des réseaux efficaces et des prises en charge ciblées.

En 2021

L'épidémie de SARS COVID 19 a continué à impacter notre quotidien. Toutefois, l'expérience acquise en 2020 nous a permis de nous adapter plus facilement et d'effectuer notre travail proche du fonctionnement normal.

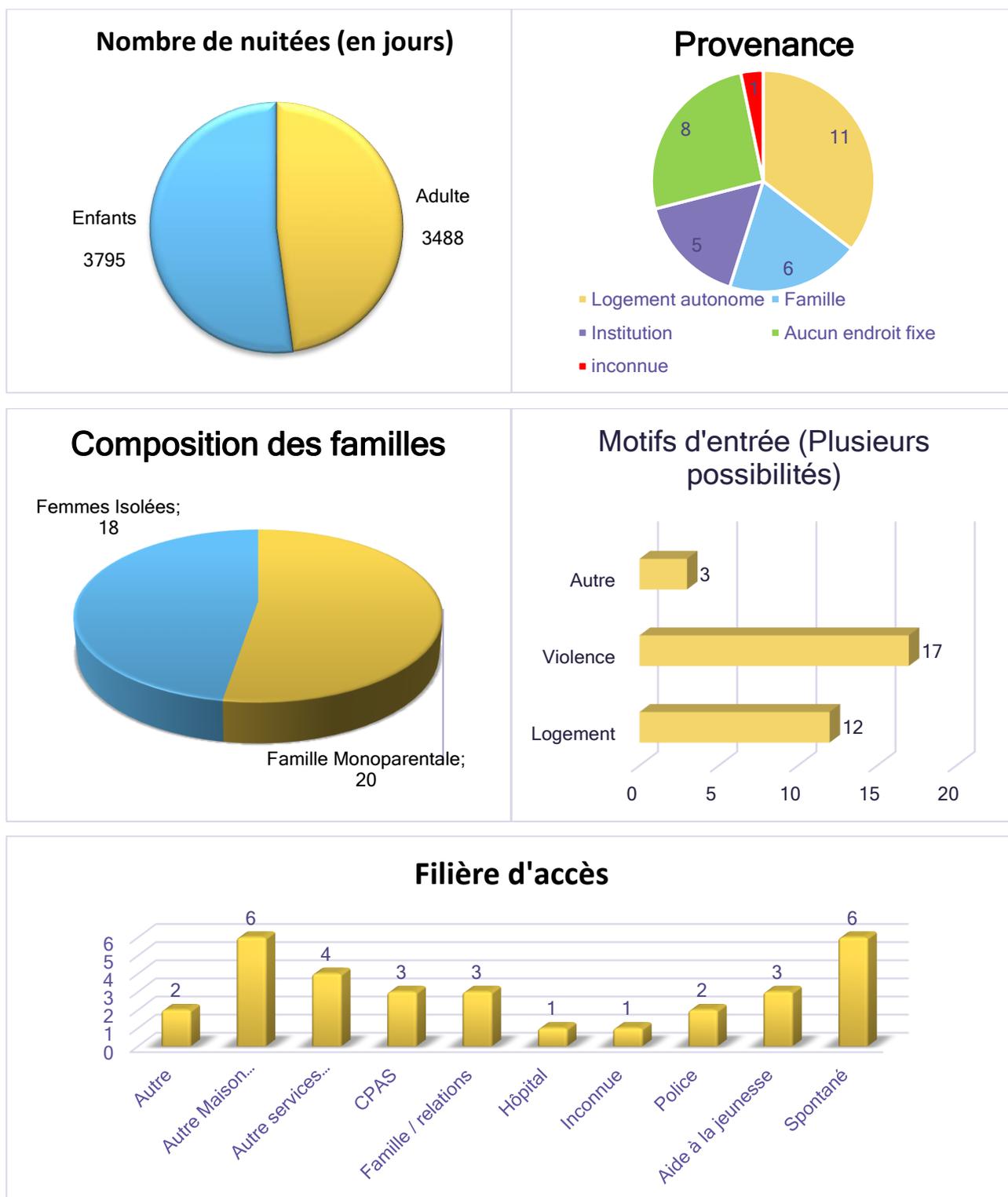
Nous avons d'ailleurs répondu en mai 2021 à un appel à projet du Service Public de Wallonie afin d'augmenter nos places d'accueil pour des victimes de violences intrafamiliales.

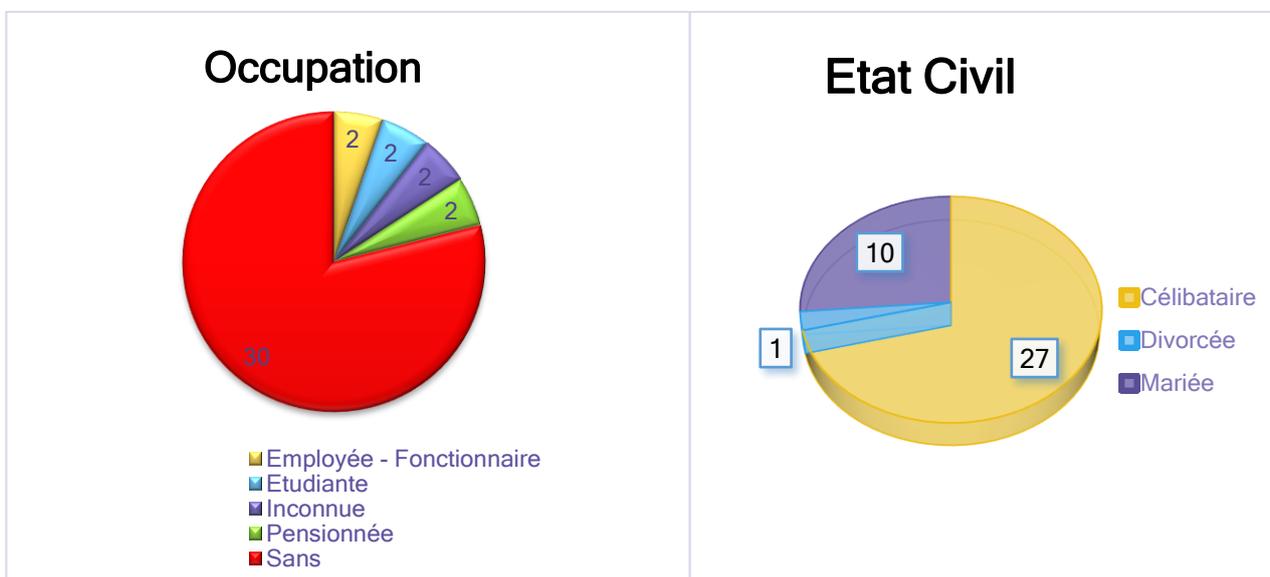
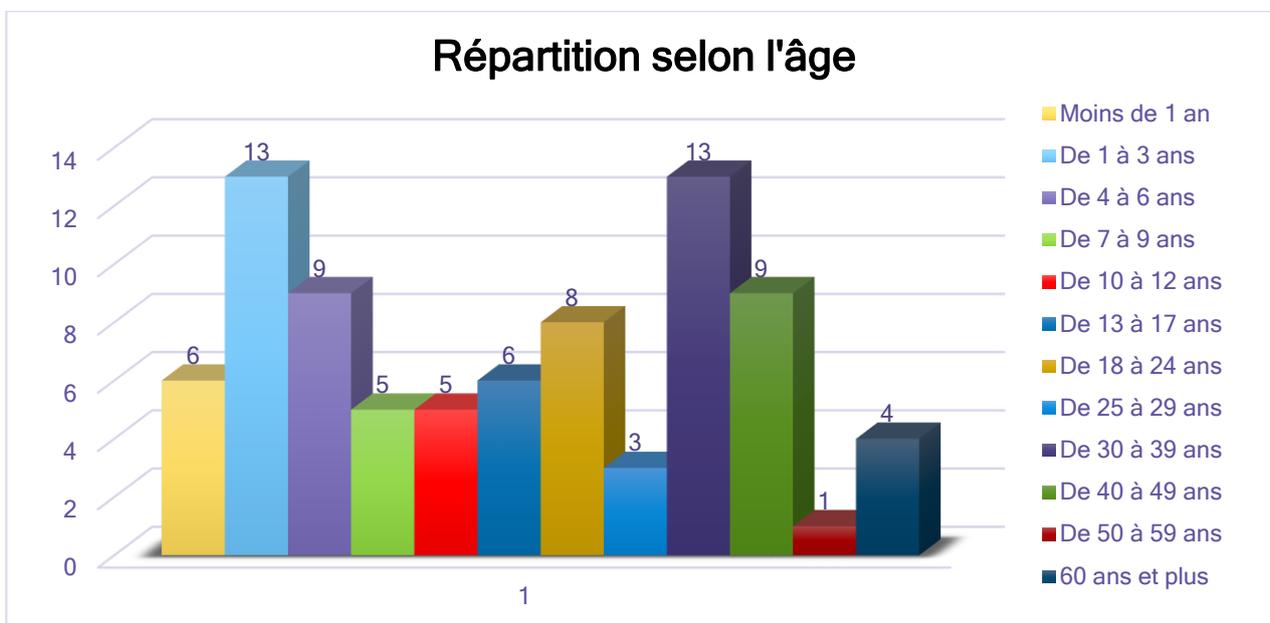
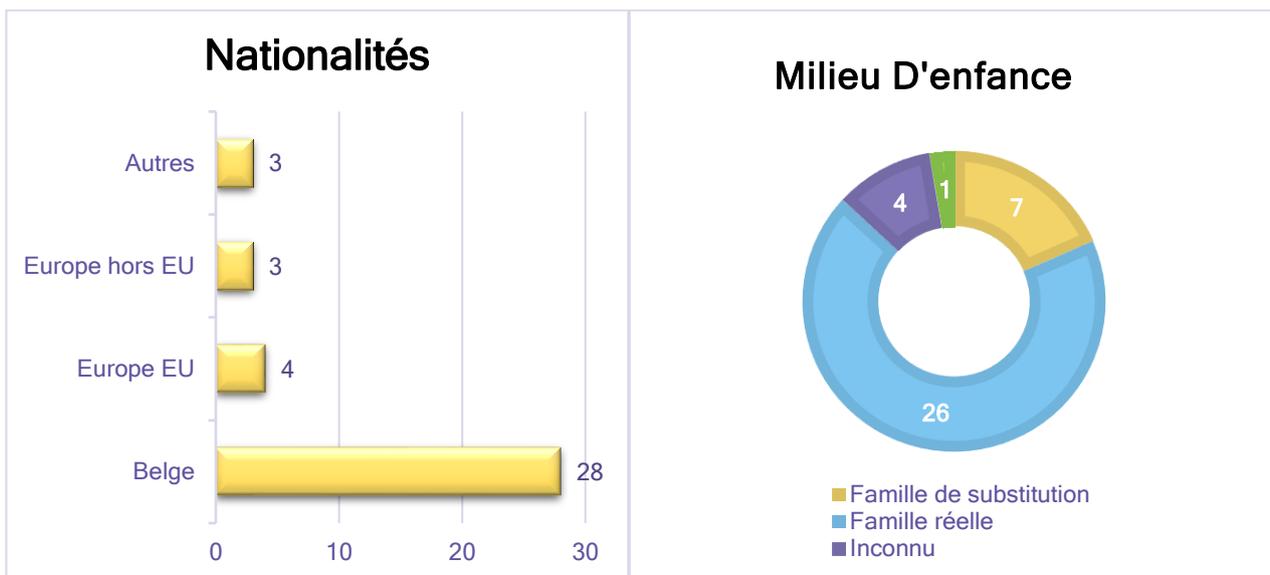
Un subside de 70 000 euros nous a été octroyé et deux nouveaux postes ont été créés en septembre : un mi-temps de criminologue et un quart temps d'éducatrice/animatrice A1. Depuis ce moment, des réflexions de travail sur l'amélioration de la prise en charge des victimes adultes et enfants ont été mises en place : création d'une fiche diagnostique pour individualiser l'accompagnement, constitution d'une équipe « référent enfants victimes », animations renforçant l'empowerment des femmes, recherches de partenariats...

Données statistiques

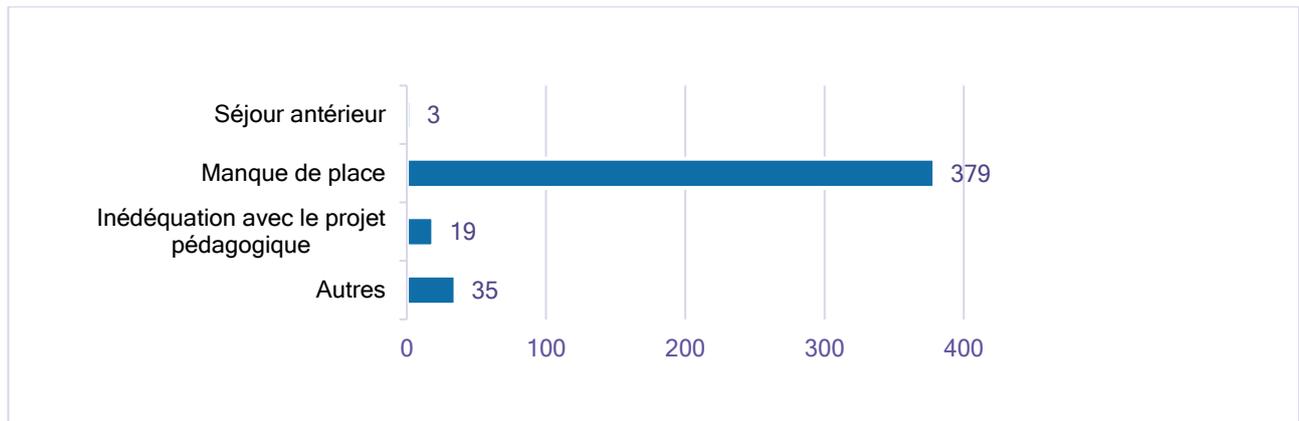
Du 01/01/2021 au 31/12/2021, nous avons hébergé **38** dames et **44** enfants pour un total de **38** séjours et **7283** nuitées. La durée Moyenne d'un séjour est de **84** jours.

Le taux d'occupation est de **90,70%** et nous avons eu **1** suivi post-hébergement





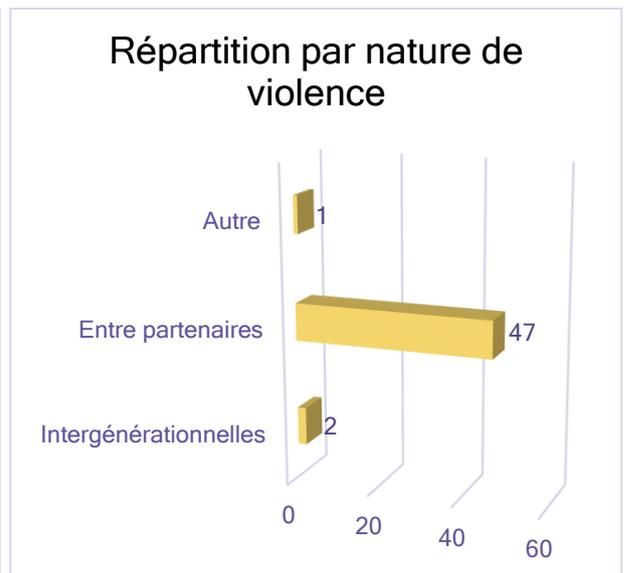
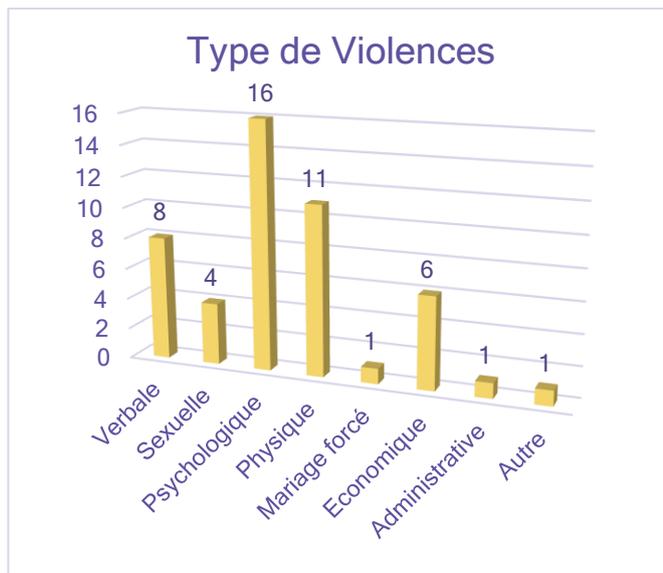
Demande non Satisfaites :



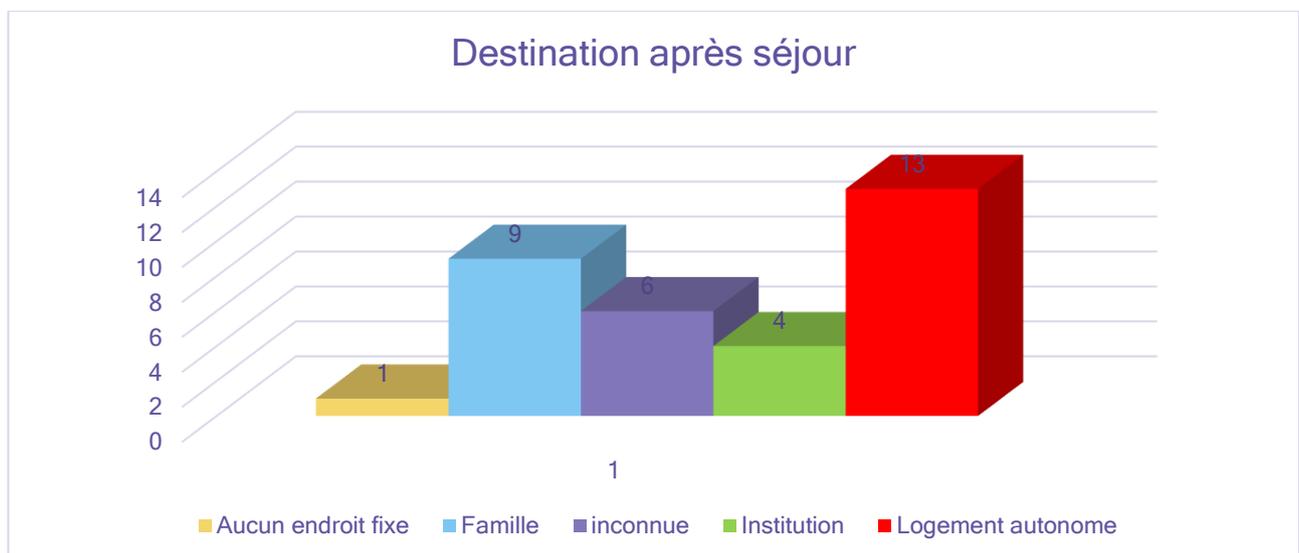
Violence(s) :

Nombre de nuitées adultes pour les séjours sujets à violence : **1886**

Total des adultes confrontés à la violence : **53%**



Destination après séjour :



Transit

Nous disposons de **3** « *appartements de transit* » qui permettent d'accueillir celles de nos hébergées en besoin d'un projet d'insertion sociale à plus long terme et d'une mise en autonomie avec supervision d'un membre du service social de l'Association, indépendant du service social de la Maison d'accueil.

La « location » de ces logements se fait selon la procédure arrêtée par la Région Wallonne, à savoir une « Convention de mise à disposition précaire d'un logement de transit » en bonne et due forme indiquant les obligations et droits du bailleur et de l'occupant. La durée d'occupation est de six mois, éventuellement renouvelable pour une durée de six mois. Les parties conviennent que ladite convention ne constitue en aucun cas un titre de bail. Elles font de cette clause un élément substantiel sans lequel la convention ne peut être conclue. Les personnes qui occupent les logements sont les résidentes de notre Maison d'accueil qui souhaitent bénéficier d'un plan d'accompagnement social afin de continuer et perfectionner la réinsertion commencée au sein de la Maison.

Durant l'année 2021, **6** « familles » y ont été domiciliées (**6** adultes et **3** enfants.)

Ce qui représente **1432** journées et **1427** nuitées.

Les destinations des personnes sorties des logements de transit : **1** en logement privé (logement temporaire d'un ami) et **2** en logement social (AIS)

Au 31/12/21, il reste au sein des logements 3 familles (**3** adultes et **2** enfants (< 3ans)).

Témoignage de « M » :

« Avant d'entrer au centre, j'avais très peur car je ne connaissais pas, c'était l'inconnu pour moi d'être en maison d'accueil. Au début, j'étais fort sur la défensive avec les autres résidentes, comme quand on est prison, pour montrer que j'avais du caractère et qu'il ne fallait pas me chercher des problèmes. Après, au fur et à mesure, je me suis calmée parce que j'ai vu que ça ne servait pas vraiment d'être comme ça. Être ici, ça m'a appris des choses. Par exemple, grâce à l'atelier sur les violences conjugales, j'ai compris ce que j'avais vécu et j'ai su faire le point sur mon passé. En étant en maison d'accueil, je me suis aussi rendue compte que je savais vivre sans Monsieur, que je pouvais me débrouiller et être plus indépendante pour me gérer et m'occuper de mon enfant. J'ai eu des mauvaises fréquentations ici, qui m'ont fait rechuter dans des mauvaises choses mais le cadre et l'équipe m'ont aidée à me relever et à me remettre sur la bonne pente, même si je sais que j'ai souvent des hauts et des bas dans ma vie et dans ma tête, depuis toujours. Je me réjouis d'avoir mon logement, je vais justement en visiter tout à l'heure, j'espère avoir ma chance. »

NOS PRATIQUES

Admission et réorientation

Lorsqu'une demande d'hébergement nous parvient, nous fixons un entretien préalable. Celui-ci consiste en une première rencontre entre la personne en recherche d'une place d'accueil et un membre du personnel. L'objectif est d'évaluer la situation de manière globale afin de savoir si nous sommes à même d'apporter une aide adéquate à la personne. Il s'agit également de présenter notre règlement d'ordre intérieur.

Si l'entretien est concluant, l'entrée à la maison d'accueil se fait généralement dans les plus brefs délais (le jour même ou le lendemain).

S'il ne l'est pas, nous réorientons la personne vers un service adapté.

Plus rarement, nous pouvons accueillir une personne dans l'urgence sans entretien préalable quand le danger de la situation le nécessite (*exemple*: écarter des enfants du domicile lorsqu'il y a soupçon d'abus sexuel).

Nous sommes joignables par téléphone, mail ou physiquement à la maison d'accueil 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Nous avons d'ailleurs mis en place sur Facebook une ligne d'écoute « La Traille » 24/24h durant le premier confinement.



042754750



maison.accueil@latraille.be



Rue Joseph Wauters, 19 – 4480 ENGIS (siège social)

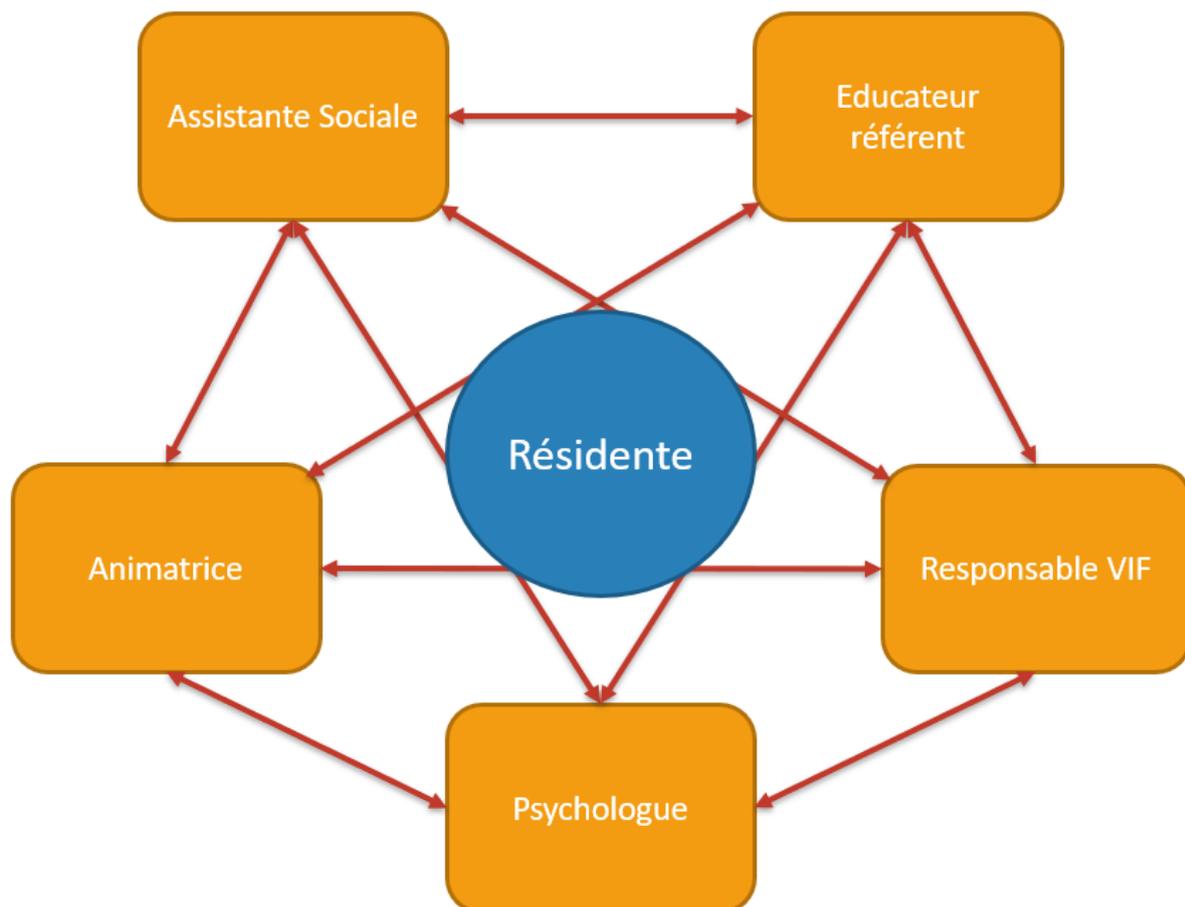
Collaboration

Après la première étape d'accueil, nous allons constituer autour et avec la personne un réseau de collaboration interne : assistante sociale, éducatrice référente, psychologue, responsable violence intrafamiliale et animatrice vont intervenir de façon systémique dans la situation.

Bien que nous ayons chacun(e) nos missions spécifiques, nous sommes convaincu(e)s de la nécessité du travail en réseau tant au sein de l'établissement qu'avec les intervenants extérieurs.

Nous nous devons de toujours mettre la personne au centre de notre intervention. C'est son projet de vie qui va constituer le terreau de notre travail.

Nous allons intervenir et soutenir la personne dans une multitude de domaines : administratif, financier, éducatif, parental, psychologique, juridique, etc.



Axes de travail

- Remise en ordre administrative et financière :

Les personnes hébergées arrivent régulièrement à la maison d'accueil avec une situation administrative et/ou financière complexe : carte d'identité périmée, sanction au chômage, radiation au registre de la population, suspension des allocations familiales, etc. La première mission de l'assistante sociale consiste à rétablir une situation administrative saine et à permettre à la personne d'obtenir différents droits sociaux (exemples : revenu d'intégration sociale, adresse de référence, statut BIM).

- Soutien à la parentalité :

En collaboration avec l'équipe éducative et la psychologue, la personne va se réapproprier son rôle de mère et sa position parentale. Il arrive que des personnes victimes de violences intrafamiliales doutent de leurs capacités, compétences à prendre en charge leurs enfants. L'équipe va dès lors accompagner physiquement et psychologiquement la mère dans ses prises de positions, renforcer celles-ci auprès de l'enfant, soutenir dans les soins quotidiens ou encore travailler la relation mère enfant par des ateliers/jeux.

- Accompagnement psychologique :

L'entrée en maison d'accueil est un grand bouleversement autant pour les adultes que pour les enfants. Comme nous le disons souvent, « personne n'arrive en maison d'accueil par choix ». L'accompagnement psychologique permet à la fois de travailler sur le vécu bien souvent traumatique des personnes hébergées (violence conjugale, inceste, sans-abrisme,...) mais également sur la difficulté de la vie communautaire. Vivre avec des personnes inconnues, dont les valeurs, l'éducation, la culture diffèrent des siennes, peut entraîner des tensions voire des conflits. La psychologue rencontre au minimum une fois toutes les personnes hébergées. L'accompagnement psychologique n'est pas obligatoire.

- Accompagnement dans la recherche logement et /ou emploi :

L'hébergement est provisoire (9 mois maximum avec possibilité de prolongation dans certaines conditions). L'objectif final, quelle que soit la raison qui a amené à faire une demande au sein de notre centre, est de trouver un logement. L'éducatrice référente va aider la résidente dont elle suit le dossier étroitement à s'inscrire dans les sociétés de logements sociaux et dans les agences immobilières sociales, à chercher sur Internet des logements correspondant à sa situation financière, à se présenter par téléphone et à demander des informations pertinentes aux propriétaires, à ouvrir des compteurs d'électricité, gaz et eau, ... L'éducatrice référente soutient aussi la personne dans sa recherche d'emploi ou de formation

- Information sur les droits des victimes :

Très souvent, les victimes n'ont pas ou peu de connaissances de leurs droits. Notre objectif est d'apporter un éclaircissement à celles-ci (dépôt de plainte, introduction d'une procédure devant le tribunal de première instance, contact avec les services d'aide aux victimes, mise en relation avec une avocate spécialisée, partenariat avec des services spécialisés en droit des étrangers, etc.) afin qu'elles puissent décider en toute connaissance de cause de la suite qu'elles souhaitent apporter à leur situation.

- Accompagnement dans les tâches quotidiennes (repas, courses, nettoyage...) :

L'équipe éducative travaille principalement « sur le terrain » en accompagnement des personnes hébergées. Leurs tâches sont aussi variées que d'apprendre à établir un budget courses, à préparer un repas ou nettoyer des pièces communes, à apporter des soins aux enfants (bain, nourriture, préparation d'un biberon), à éviter le gaspillage alimentaire ou à organiser une chambre.

- Soutien émotionnel lors des audiences et dépôts de plainte :

Lorsqu'une victime a décidé de porter plainte ou d'engager une procédure juridique, elle se retrouve confrontée à des situations qui peuvent raviver sa mémoire traumatique. La présence de la personne de référence en matière de violence intrafamiliale a pour objectif de soutenir émotionnellement la personne et de la ramener à la réalité du moment présent.

- Mise en place d'un réseau professionnel autour de la personne hébergée :

Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous sommes convaincus de l'importance et de la nécessité d'instaurer autour de la personne un réseau professionnel stable et soutenant. Étant donné que notre intervention est limitée dans le temps, nous nous devons de chercher des partenaires extérieurs qui joueront le rôle de relais auprès de la personne. Il est important que le travail entamé lors de l'hébergement se poursuive à la fin de celui-ci.

- Aide aux devoirs pour les enfants :

Il est parfois difficile pour certaines mamans d'accompagner efficacement leurs enfants lors de leurs devoirs (langue maternelle autre que le français, analphabétisme, famille très nombreuse). Dans ces conditions, les enfants font leurs devoirs avec les éducateurs présents.

- Ateliers créatifs, éducatifs et récréatifs adultes et enfants :

L'animatrice a pour mission de créer et d'animer des ateliers multiples : ciné-débat, massages, dynamique de groupe, ateliers créatifs/administratif, groupe de travail violence conjugale, jeux de table, etc. Certains ateliers sont obligatoires mais la plupart s'organisent avec les personnes demandeuses. Le travail avec l'animatrice se fait en parallèle de celui plus formel de l'assistante sociale ou de l'éducatrice référente.

- Mise en place de procédures de médiation de dettes ou d'administration provisoire
L'endettement est un fléau de plus en plus présent chez les personnes que nous accueillons. Nous cherchons avec la personne la meilleure solution possible : médiation de dettes, règlement collectif de dettes, mise sous administration provisoire...
- Animations

Nous accordons une place toute particulière aux animations. Nous pensons que l'implication dans des ateliers tant éducatifs que récréatifs permet aux personnes d'avoir accès à des sensations, émotions, informations bien souvent cachées ou tues.

Cela permet également d'avoir un impact positif sur la dynamique de groupe et la relation avec l'équipe.

Plein d'idées en tête pour l'année 2021 et un programme bien chargé avec des sorties, des animations, des moments de réflexion, d'échange et d'amusement, nous étions prêts.



Malgré les difficultés d'organisation liées aux mesures covid, clusters, ... nous avons tout de même pu continuer à proposer différents ateliers dont 4 nouveaux.

Si nous faisons le bilan sur cette année particulière, nous avons tout de même pu mettre en place :

- 6 ciné-débats
- 4 ateliers « *Dynamique de Groupe* »
- 14 ateliers « *Administratif* »
- 2 cycles de 6 ateliers « *Violence conjugale* »
- 2 ateliers « *Ados* »
- 6 ateliers « *Créatifs* »
- Des Jeux de table
- Un atelier « animations enfants » chaque mercredi
- Massages
- Une soirée Halloween avec ramassage de bonbons

- Une venue des étudiantes en pédicure médicale de l'école « Mathieu »
- 5 Ateliers « bien vivre ensemble »
- 2 cycles de 4 ateliers « Emploi »
- Lecture
- Moment détente pour les enfants en fin de journée

Cette année encore, nous avons pu profiter de 2 sorties en groupe :

- Mont Mosan à Huy durant les grandes vacances
- La balade contée au Château de Moha au mois de septembre sur le thème « Sauter dans les flaques ».

Poème rédigé par nos hébergées :



*« Je m'appelle bois doux pour s'aimer
Je m'appelle pétale douce née à l'aube
Je m'appelle soleil essentiel se levant sur
le monde
Je m'appelle forêt rousse et je deviens nue
Je m'appelle écorce tombée sur le sol »*

Et pour l'année prochaine,

Les propositions et le contenu des ateliers sont toujours en réflexion, en changement, en amélioration par la recherche de nouveaux outils, les rencontres avec d'autres services, ...



Nous gardons donc la motivation pour proposer de nouvelles animations pour les années prochaines ainsi que mettre en place ce qui n'a malheureusement pas pu être mis en place à cause des difficultés liées au Covid (ferme pédagogique, atelier « self défense », ...).



Fin de séjour

Durant toute la durée d'hébergement, nous travaillons avec l'objectif de (ré)insertion sociale de la personne. Nous axons notre prise en charge à la fois sur le développement interne de la personne (estime de soi, confiance en soi, compétences parentales / professionnelles / personnelles) et externe (mise en place d'un réseau professionnel).

Nous ne disposons pas actuellement de l'agrément ou de la subvention pour l'accompagnement post-hébergement.

Il arrive régulièrement que des hébergées demandent que le contact ne soit pas perdu. Étant donné qu'il y a parfois danger de récïdive et que certaines situations nous interpellent davantage, nous sommes heureux de pouvoir répondre à ces appels.

NOTRE EQUIPE

Notre maison d'accueil emploie 21 personnes travaillant à temps plein (TP), à mi-temps (MT) ou à quart temps (QT).

Ces emplois sont en partie subventionnés par le SPW dans le cadre du Décret du 22 février 2004 relatif à l'accueil et l'hébergement et en partie par le Forem dans le cadre des A.P.E (Aide à la Promotion de l'Emploi).

Sont subventionnés par le SPW (Service Public de Wallonie) - (Décret du 22 février 2004) : la directrice (MT) ; 1 assistante sociale (TP) ; 1 Assistante sociale dans le cadre des violences (TP) ; 1 coordinatrice pédagogique (3/4 T, fin de contrat le 22 novembre 2021) ; 1 psychologue (MT) ; 1 éducatrice (TP) ; 4 éducatrices (MT) et 1 éducatrice A2 (1/4 T), 1 éducateur A2 (MT).

Sont subventionnés par le Forem - A.P.E : une personne pour l'entretien technique (TP) ; 1 surveillante de nuit (TP) ; 2 surveillants de nuit (MT) ; 2 surveillantes de jour (MT) ; 2 éducatrices A1 (MT) ; 1 éducatrice A2 (MT) ; 1 comptable (MT) ; 1 rédacteur (MT) et 1 secrétaire de direction (MT).

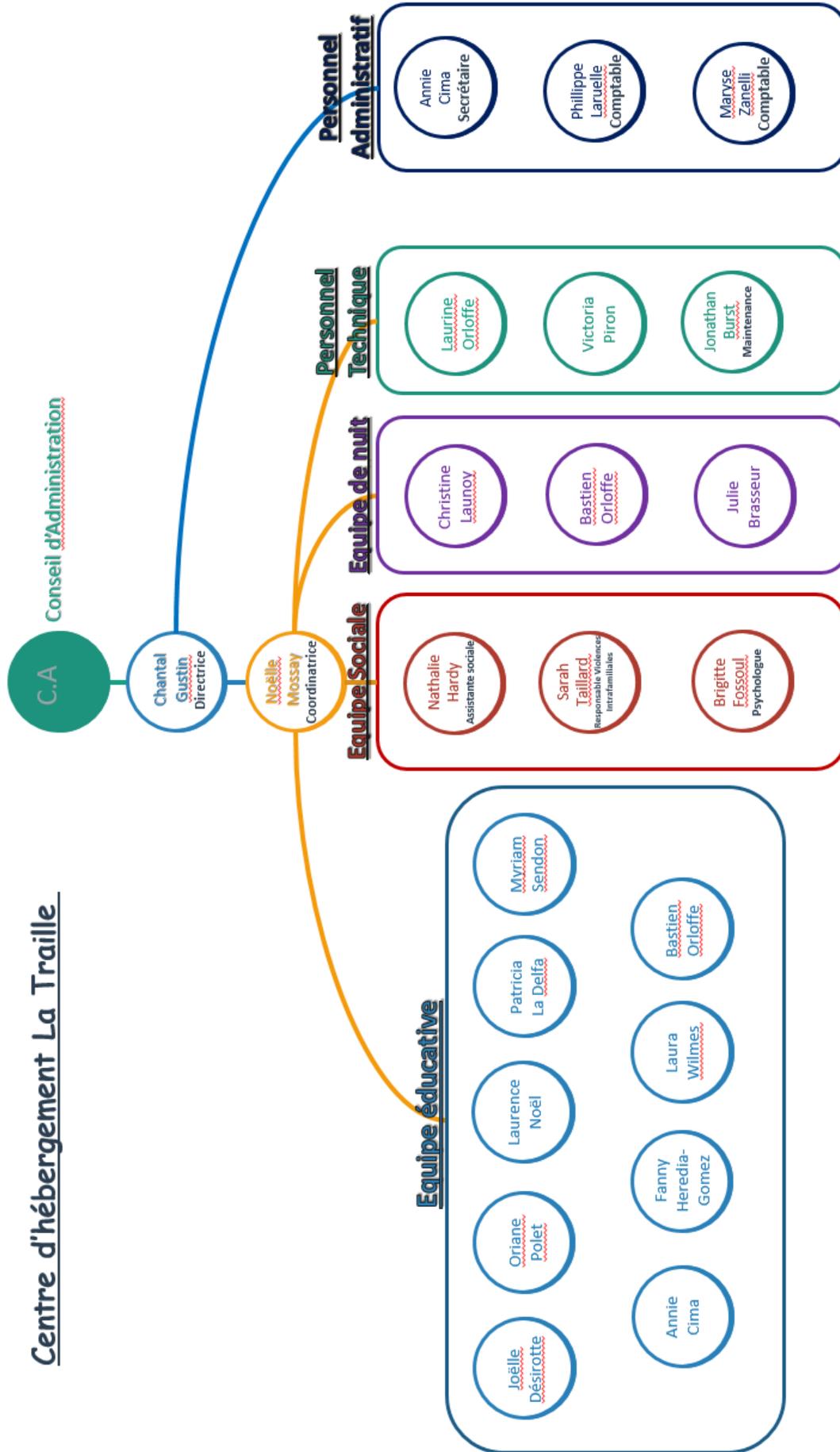
L'ensemble de ces emplois équivaut à 14,5 ETP.

Dans le cadre du projet augmentation de places réservées aux violences intrafamiliales de l'arrêté ministériel du 24 juin 2021 : une criminologue (MT) et une éducatrice A1 (QT).

Nous accordons beaucoup d'importance au travail en réseau et à une prise en charge multidisciplinaire.



Centre d'hébergement La Traïlle



FORMATION CONTINUE

Afin de garantir le meilleur accompagnement possible pour les personnes hébergées, il est primordial de maintenir la formation continue.

Au cours des dernières années, nous avons pu bénéficier de nombreuses formations telles que « *Gestion du stress* », « *Secourisme* », « *Développement d'un accueil adapté pour les victimes de mariages forcés* », « *Accompagnement des enfants dans la gestion émotionnelle* », « *Victimes de violences sexuelles : quels besoins au niveau de l'intervention ?* », etc.

En 2021, notre équipe a assisté à plusieurs journées d'études :

- « Recyclage secourisme- premiers secours ». Centre IFAPME Liège, 7/12/21
- « La PNL, une meilleure connaissance de soi et des autres ». Médiations ASBL, 06/05/21 et 03/06/21
- « Mener un entretien d'accompagnement ». Emancipe ASBL, 26,27,28/05/21
- « Formation AFSCA », 22/04/21
- « Sophia. CLPS », 11 et 12/02/21
- « Mieux connaître le droit des étrangers et sa jurisprudence ». C.A.I., 3,10,17 et 24/09/21

NOS PARTENAIRES

FINANCIERS

Service Public de Wallonie -- Société Saint-Vincent de Paul --

Inner Wheel LBH -- Fifty-one Club Flémalle -- Rotary Club Flémalle - Les Jardins partagés - Gorpstiching 2000 .

ALIMENTAIRES

AD Delhaize d'Engis - Banque alimentaire

DE TERRAIN (CONVENTIONS)

Ecole Mathieu - Maison de la Poésie d'Amay - Article 27 - CVFE - Zone de police de Seraing-Neupré - Maître LOZIAK - Docteur Bourguignon - Service d'Aide aux Justiciables de Herstal - CPAS de Flémalle - CPAS d'Amay - Maison d'accueil « Le Tournesol » - Maison d'accueil « Les Sans Logis Femmes Liège » - Chanmurly - CPAS de Huy - L'Echalier - Zone de police de Huy - La Maison des Jeunes d'Engis - CHRH - Zone de police Meuse-Hesbaye - Maison d'accueil « L'Accueil » - Thaïs - Maison d'accueil « La Maison familiale de Grâce-Hollogne » - Maison maternelle « La Maison Heureuse » - Trimurti - CHBA - Maison d'accueil « La Maison aux Chênes de Mambré » - CPAS de Saint-Georges

Nous tenons également à remercier les administrations communales, CPAS, mutuelles, caisses d'allocations familiales, médiateurs, administrateurs, avocats, services de l'ONE, hôpitaux, services d'aide aux victimes, centres de formation, les écoles d'Engis, centres culturels, zones de police, services sociaux, ASBL pour leur confiance et leur collaboration.

Merci aussi à tous nos donateurs privés de 2021.



« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

2021 EN CHIFFRES

2021 EN CHIFFRES



398 DEMANDES NON SATISFAITES

38 DAMES HÉBERGÉES

44 ENFANTS HÉBERGÉS



1 NOUVEAU SUBSIDE



4 NOUVELLES CHAMBRES



1 NOUVELLE SALLE POLYVALENTE

80 ANIMATIONS

2 SORTIES COLLECTIVES



3 CLUSTERS

4 PROCÉDURES JURIDIQUES



40% DES VICTIMES DE VIOLENCE(S) ONT RENCONTRÉ NOTRE COLLABORATRICE AVOCATE

NOS PROJETS POUR 2022

- **POURSUIVRE** les ateliers mis en place au vu des résultats plus que satisfaisants tant au niveau de la fréquentation de ceux-ci que des objectifs atteints.
- **RENCONTRER** plusieurs autres maisons d'accueil en vue d'échanges de pratiques.
- **AUGMENTER** la coordination des différentes missions au sein de l'équipe.
- **TRAVAILLER** avec les résidentes la question du gaspillage alimentaire et de la consommation durable/écologique, et améliorer la gestion des énergies et des déchets. Comment pourront-elles gérer leur budget si les achats et la nourriture ne sont pas gérés correctement ?
- **FAVORISER** l'intégration des différentes cultures notamment par l'alimentation, en effet, il y a souvent des sources de conflits au vu de régimes alimentaires particuliers, nourriture halal, pas de porc, végétarisme, ... L'important est de garder une bonne entente au sein de notre maison dans le respect de chacune.
- **PORTER PLUS D'ATTENTION** à étendre l'accueil et l'hébergement des enfants (« garderie » hebdomadaire, ateliers éducatifs, jeux, activités...).
- **CONTINUER** le développement du projet violences conjugales.